

## *Dossier thématique*

### **Des chiffres de l'utilisation des Archives à l'utilisation des chiffres des Archives.**

### **Contribution à la mise en place de statistiques nationales suisses de la consultation et réflexions sur l'évolution des publics des Archives**

Par Gilbert COUTAZ

*« Ouvert aux questions, disponible aux quémandeurs,  
tel nous paraît devoir être l'archiviste, sinon il n'est qu'un garde-mites. »*  
(A. Villard, cité dans *La Gazette des archives*, n° 83, 4<sup>e</sup> trimestre 1973, p. 252)

#### **La donnée chiffrée : le contexte général**

Voici en quels termes le communiqué de presse des autorités cantonales affichait récemment l'essor démographique du canton de Vaud, à l'occasion du 14 avril, jour de la commémoration de la naissance du Canton de Vaud : « Le premier bébé né le 8 mars 2010 peut être considéré comme le 700 000<sup>ème</sup> habitant du canton; il s'agit d'une petite fille dont les parents sont domiciliés à Montreux »<sup>1</sup>. Un Suisse sur onze habite le canton de Vaud qui confirme sa troisième position dans l'ordre démographique des cantons, après Zurich et Berne. Savez-vous que les 13 plus grandes villes de Suisse comptent autant d'habitants que les 14 cantons les plus petits et que la ville de Zurich gère le 6<sup>e</sup> budget public de Suisse, dépassée par les budgets de la Confédération et des cantons de Zurich, Berne, Genève et Vaud? Cinq villes ont plus de 100 000 habitants, soit dans l'ordre décroissant Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne. Cinq autres comptent entre 50 000 et 99 000 habitants, soit selon la force croissante de leur population : Bienne, Lugano, Lucerne, Saint-Gall et Winterthur. Le canton le moins peuplé, Appenzell Rhodes-Intérieures, affichait au 31 décembre 2009 15 755 habitants. Il n'est pas besoin de multiplier les exemples, la donnée chiffrée remplit nos environnements, elle hiérarchise les pouvoirs, les puissances économiques et financières, justifie les aides et les subventions. Elle accrédite comme elle délégitime les actions et les prises de position. Les archivistes se sont exclus jusqu'à récemment du mouvement général de l'évaluation et de la quantification de leurs activités, le jugeant contraire à toute politique culturelle et patrimoniale<sup>2</sup>. Lorsqu'elles ont publié, en 1996, leur premier dossier thématique « Profils des usagers et documents consultés: enseignements des données statistiques de 1996 »<sup>3</sup>, les

<sup>1</sup> Voir <http://www.bicweb.vd.ch/communiqu.aspx?pObjectID=340784> (consultation le 9 août 2010)

<sup>2</sup> La contribution de Josef ZWEIFEL reflète une véritable rupture dans les esprits et les pratiques des archivistes suisses, « Modernes Archivmanagement », dans Gilbert COUTAZ, Rodolfo HUBER, Andreas KELLERHALS-MAEDER, Albert PFIFFNER, Barbara ROTH-LOCHNER, *Archivpraxis in der Schweiz. Pratiques archivistiques en Suisse*, Baden: hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2007, pp. 195-230. Voir la publication au titre tout à fait évocateur des nouvelles mentalités parmi les archivistes, « Chiffrer et évaluer les archives. Actes des rencontres annuelles de la section Archives départementales de l'Association des archivistes français : 5 et 6 février 2010 », dans *La Gazette des archives*, 216, 2009-4, 191 p.

<sup>3</sup> Gilbert COUTAZ, en collaboration avec Robert PICTET et Christian GILLIERON, « Profil des usagers et documents consultés: enseignements des données statistiques de 1996 », dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 1996*, [Chavannes-près-Renens]: Archives cantonales vaudoises, 1997, pp. 24-31, accessible en ligne <http://www.musees-vd.ch/fileadmin/groups/19/them-1996-statistiques.pdf>

Archives cantonales vaudoises, certes plongées dans les affres des difficultés financières de l'Etat qui imposaient partout des indicateurs chiffrés, ont voulu rompre avec le silence général de la communauté des archivistes. En élargissant le nombre d'indicateurs, elles entendaient faire des statistiques de la consultation des données de référence, soulignant par là qu'elles ne se livraient pas à «une démarche anodine et théorique: elles sont une contrainte de gestion, une obligation pour fonder des comparaisons et pour anticiper l'avenir»<sup>4</sup>. Les critères établis alors n'ont pas varié depuis, le rapport d'activité a été structuré de telle façon que chaque chapitre se retrouve à la même place d'une année à l'autre. Cette situation fait aujourd'hui des Archives cantonales vaudoises une institution qui n'a pas son pareil en matière statistique en Suisse, sans pour autant en faire un partenaire naturel des offices cantonaux de la statistique. Il nous a paru judicieux de faire un bilan de quatorze ans de statistiques, à un moment où les directrices et les directeurs des Archives fédérales suisses et des Archives cantonales vaudoises, ainsi que de la Principauté du Liechtenstein et des plus grandes communes suisses, ont décidé le 12 mai 2010, à notre initiative, de mettre en place des statistiques nationales de la consultation, dès 2011. Le sujet donne lieu à de multiples variations et les termes employés ne recouvrent pas toujours les mêmes pratiques en Suisse. La communication et la diffusion font partie des missions des archivistes qui ne peuvent pas s'en tenir uniquement à des objectifs de conservation<sup>5</sup>. Or, la généralisation des nouvelles technologies impose progressivement des salles de consultation virtuelle qui prennent place aux côtés de la salle physique, sans la remplacer. Les deux salles sont appelées à cohabiter et répondent à des publics différents, tout en étant aussi nécessaires l'une que l'autre. Les modalités de la consultation sont en train de changer, il ne fait pas de doute que les pratiques décrites dans notre analyse reflètent un monde en train d'être dépassé. C'est une photographie de la consultation qui va vieillir très vite.

Notre dossier thématique sera moins une lecture statistique de la consultation des années 1996 à 2009 qu'une réflexion générale sur le besoin de chiffres et d'évaluation. Il prend à témoin l'ensemble du dispositif de l'utilisation des Archives, à la lumière des enseignements institutionnels et professionnels. Nous réservons la première partie pour une publication au Service cantonal de la recherche et de l'information statistiques.

### **La nécessité de données chiffrées harmonisées et contextualisées**

La mise en commun de tous les rapports d'activité des Archives fédérales suisses, des Archives cantonales et des Archives communales, ainsi que des dépôts spécialisés et thématiques montre que sont évoqués aussi bien les chiffres que les activités. En soi, ce n'est pas une surprise. Ce qui l'est, c'est leur mélange confus, leur manque de systématique et surtout leur absence de permanence. Les chiffres doivent pouvoir être accompagnés de commentaires, de tableaux de bord, de grilles de mesures et d'évaluation<sup>6</sup>; ils doivent s'inscrire dans la double

---

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>5</sup> Nous renvoyons, en partageant de nombreux éléments, à l'approche panoramique d'Andreas KELLERHALS, «Zugang, Benutzung, Vermittlung», dans *Pratiques archivistiques en Suisse, op. cit.*, pp. 328-356, qui lie les différentes missions des Archives pour analyser les manières de communiquer.

<sup>6</sup> Consulter, parmi d'autres, quatre études récentes, à la fois concrètes et originales, de Daniel KRESS, «Ressourcenermittlung im Archiv. Raster zur Bestimmung des Erschliessungsgrads bei der Aktenschliessung», dans *Arbido*, 3, 2006, pp. 49-52, de Jürg SCHMUTZ, «Vollkosten und Konzerndenken. Von der Betriebswirtschaft in der Archivlandschaft»,

approche, quantitative et qualitative<sup>7</sup>. Ils appartiennent à une démarche à la fois de gestion et de politique, non pour gonfler leur importance, mais pour fixer dans le temps leur réalité. Ils sont destinés aux autorités et aux citoyens, appelés à prendre connaissance d'une situation tantôt favorable, tantôt préoccupante, tantôt avantageuse, tantôt difficile.

Or que devons-nous constater sur le plan national ? Plusieurs institutions d'archives, parmi les plus influentes de Suisse, ont abandonné, le plus souvent pour des raisons d'économie, la publication du rapport d'activité que ce soit sous forme papier ou sous forme électronique ; elles ont varié dans la présentation de leurs textes et n'ont pas manifesté d'une année à l'autre les mêmes informations quantifiées. Les plus petits dépôts n'ont pas de site Internet spécifique ou n'ont que quelques lignes sur le site de l'Etat ou de la Commune. A l'examen des chiffres apparaissent des incertitudes sur les modes de calcul, des divergences d'objectifs et de doctrine. Que dire des indicateurs retenus et qui parsèment les rapports ? Qu'ils relèvent avant tout d'indicateurs d'activité et de moyens, voire de productivité, plus que d'indicateurs de qualité et de performance<sup>8</sup>. Nous en avons comptabilisé une cinquantaine au niveau national, aucune institution ne les contient tous à la fois (le rapport des Archives cantonales vaudoises en formule 49, plusieurs indicateurs génériques étant subdivisés). En voici la nomenclature :

- effectifs du personnel
  - régulier
  - temporaire
- records management
  - nombre de prestations de conseil aux services de l'administration
  - relations avec les détenteurs d'archives privées
  - relations avec les Archives communales
- documents archivés au format conventionnel, en mètres (total des fonds)
  - dont les archives privées
  - dont les collections
- documents archivés au format numérique, en téraoctets (total des fonds)
- documents versés au format conventionnel, en mètres
- documents versés au format numérique, en téraoctets

---

dans *Arbido*, 3, 2006, pp. 56-58, Françoise BANAT-BERGER, « Le coût de l'archivage intermédiaire », dans *La Gazette des archives*, 126, 2009-4, pp. 39-45 et de Bettina TÖGEL, « Erhebung und Verwendung von Kennzahlen für die Erschliessung am Beispiel des Staatsarchiv Zürich », dans Gilbert COUTAZ, Gaby KNOCH-MUND, Peter TOEBACK (Hg./éd.), *Informationswissenschaft: Theorie, Methode und Praxis. Sciences de l'information: théorie, méthode et pratique. Travaux du/Arbeiten aus dem Master of Advanced Studies in Archival and Information Science*, 2006-2008, Baden: hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2010, pp. 213-235, en particulier p. 213 : « Angesichts der teilweise enormen Erschliessungsrückstände in den Archiven wird die Diskussion zwar durchhaus im Spannungsfeld von Benutzerfreudlichkeit und Ressourcenknappheit verortet, aber eine betriebswirtschaftliche Annäherung an das Thema bleibt meist aus. »

<sup>7</sup> Voir Gilbert COUTAZ et Olivier CONNE, « De la politique de gestion à la pratique des normes de description aux Archives cantonales vaudoises », dans *Arbido*, 3, 2006, pp. 41-45, en particulier p. 41 : « Avant d'être une réalité technique, voire technicienne du dispositif de gestion d'information, la description d'archives est un indicateur de la conduite institutionnelle, une composante économique du budget annuel et une contrainte, souvent assimilable à de l'équilibre, de choisir parmi les ressources humaines et logistiques accordées au service d'archives. »

<sup>8</sup> Solange BIDOU, « Indicateurs, tableaux de bord : quelques définitions à l'usage des archivistes », dans *La Gazette des archives*, 216, 2009-4, pp. 17-21.

- accroissement annuel
  - dont les archives privées
  - dont les collections
- nombre de fonds inventoriés (mètreage linéaire, nombre de fonds)
- nombre de fonds non traités
- base de données
  - accroissement annuel du nombre de notices
  - consultation annuelle
- nombre de :
  - microfilms effectués en interne
  - microfilms effectués en mandat externe
  - prises de vue microfilmées
  - duplicata de microfilms
  - prises de vue numériques
  - cédéroms gravés
  - pages d'inventaires
  - mètres linéaires dont l'élimination a été autorisée
  - copies certifiées conformes
- accroissement du nombre de volumes et de notices de la bibliothèque
- enrichissement des collections généalogiques et héraldiques
- réparation de livres endommagés
- reliure faite en interne
- reliure faite à l'extérieur
- tirages sur papier à partir de microfilms
- consultation
  - nombre d'utilisateurs individuels
  - nombre de séances en salle
  - nombre d'articles demandés en salle
- nombre de/d'
  - réponses écrites
  - réponses sans lettre d'accompagnement
  - documents restaurés, consolidés et reconditionnés
  - boîtes d'archives et d'enveloppes utilisées pour le conditionnement
  - documents prêtés en interne
  - documents empruntés pour des expositions
  - notices corrigées du Dictionnaire historique de la Suisse
  - connexions et de consultation du site Internet
  - pages éditées à partir du site Internet
  - matériel de conditionnement vendu à des tiers
- désacidification du papier
  - documents neutralisés, en tonnes
  - documents neutralisés, en unités

Pris individuellement, ces indicateurs ont leur intérêt et peuvent se justifier. Mais, quelle force leur donner, s'ils ne sont pas fondés sur des critères transparents et validés et s'ils ne sont pas commentés en termes de convergences et d'évolution ? Un dépôt d'archives se situe dans des

traditions, des situations du personnel et des finances et dans des environnements politiques que le lecteur extérieur ne comprend pas nécessairement et qu'il ne peut pas juger de manière uniforme et isolément<sup>9</sup>.

A titre d'exemple, sans reprendre tous les indicateurs des Archives cantonales vaudoises, comme ceux de la statistique de l'accroissement et de la consultation des bases de données, nous présentons ci-après, pour la période allant de 1996 à 2009, les chiffres cumulatifs de quatorze années d'activité :

Types	Données cumulatives	Données cumulatives complémentaires	Moyenne annuelle	Observations
<b>Utilisation : consultation et salle de lecture</b>				
Usagers individuels	26712		1908	Année record, 2009 : 2323. Considère à la fois les usagers de la salle de lecture et les réponses écrites et orales à des usagers différents de ceux-ci
Nombre de séances en salle	76705		5479	Année record, 1996 : 6768
Articles consultés	438801		31343	Année record, 2000 : 43067. Un article peut renvoyer à un ou plusieurs documents, à une ou plusieurs boîtes d'archives
Réponses écrites	7842		560	Année record, 2006 : 935. Depuis 2006, les ACV délivrent des « copies certifiées conformes ».

<sup>9</sup> « Pendant longtemps, la conduite d'une politique culturelle et patrimoniale était jugée antinomique avec les concepts de chiffrage et d'évaluation des actions, approches managériales restées jusqu'à peu l'apanage du secteur privé. (...) L'actualité récente, dans le contexte d'une nouvelle gouvernance des pratiques publiques (audits ministériels), conforte le sentiment que les secteurs patrimoniaux, et notamment celui des archives, sont pleinement concernés par les problématiques de démarche qualité et d'évaluation des actions ». Voilà en quels termes l'Association des archivistes français invitait ses membres aux 8<sup>èmes</sup> Rencontres annuelles de la Section des Archives départementales de France (RASAD) : Chiffrer et évaluer les archives, 5 et 6 février 2009 (<http://www.archivistes.org/8eme-RASAD-Chiffrer-et-evaluer-lesarchives>, consultation du 9 août 2010). La publication de la rencontre est citée dans la note 11.

Réponses orales (soit par téléphone, soit sans lettre d'accompagnement)	6 114		437	Année record, 2002 : 550
Photocopies délivrées par les ACV	130 950		9 354	Année record, 2000 : 19 443
Tirages sur papier des microfilms de consultation par les usagers	133 995		9 571	Année record, 2000 : 13 427
Dossiers mis à disposition de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire	1 015		72	Année record, 1997 : 169
<b>Utilisation : autres locaux</b>				
Utilisation de la salle de conférences	917 séances	13 460 personnes	65 séances pour 961 personnes	Années record, 2003 : 79 groupes pour 1 446 personnes ; 1997, 90 groupes.
<b>Journée suisse des Archives : portes ouvertes</b>				
15 novembre 1997	300			
16 novembre 2002	400			
17 novembre 2007	350			
<b>Relations avec les détenteurs d'archives : nombre de visites</b>				
Administration et Ordre judiciaire	1 299		93	Année record, 2006 : 185 visites
Détenteurs d'archives privées	423		30	Année record, 2002 : 49 visites
Communes	296		22	Années record, 2000 et 2002 : 43 visites. Abandon dès 1996 de la rédaction d'inventaires au profit de conseils et d'assistance sous forme de la publication d'un Guide pratique de gestion des Ar- chives communales, et de cours

<b>Accroissement des fonds</b>				
Versements (archives officielles) en mètres linéaires	525	5 733	37 versements pour 409 mètres linéaires	Années record, 2005 : 837 mètres linéaires et 2002 : 71 versements.
Acquisitions (archives privées)	837	2 503	60 acquisitions pour 179 mètres linéaires	Années record, 1998 : 537 mètres linéaires et 2009 : 78 acquisitions
<b>Eliminations</b>				
Eliminations d'archives directement par les ACV, en mètres linéaires	3 040		217	Eliminations effectuées après évaluation et rédaction des inventaires des fonds et des bordereaux d'élimination correspondants. Année record : 2004 : 492 mètres linéaires
Eliminations autorisées par les ACV dans l'administration et à l'Ordre judiciaire, en mètres linéaires	18 968		1 355	Eliminations soumises au bordereau d'élimination. Année record : 2008 : 3 607 mètres linéaires
<b>Microfilmage</b>				
35 mm par les ACV, prises de vue	213 267		19 388	Suspension en 2007 des travaux de microfilmage. Etude en cours sur la création d'un pôle numérique
16 mm, travaux externalisés, prises de vue	1 255 554		89 682	Concerne des fichiers de dépouillement et des registres de copie-lettres

<b>Classement et inventaires</b>				
Inventaires des fonds d'archives officielles et privées	1 552	En nombre de pages d'inventaire : 59 163	111 inventaires pour 4 226 pages d'inventaire	Ne tient pas compte des inventaires ou répertoires numériques existants remaniés ou complétés. Années record : 1997 : 196 inventaires et 2001 : 7 103 pages
<b>Bibliothèque, documentation et collections</b>				
Bibliothèque, nombre de titres enregistrés	9 491		678	Année record, 2008 : 1 472
Dossiers généalogiques	146		10	Années record, 1996 et 2004 : 23
Dossiers héraldiques	53		4	Année record, 1996 : 12
<b>Conditionnement des documents</b>				
Boîtes d'archives	22 158		1 583	Année record, 2007 : 2 324 boîtes
Enveloppes	123 435		8 817	Année record, 2004 : 23 840 enveloppes

### **Les données chiffrées, le besoin de les comparer**

Au-delà de cumuler des données chiffrées institutionnelles, il faut pouvoir les faire vivre et les situer au travers des comparaisons. Les archivistes travaillent dans le cadre d'une communauté professionnelle qui œuvre en réseau et échange sur ses pratiques tant sur les plans local et régional que national et international.

A la fois pour des besoins internes et pour vérifier la faisabilité de la démarche, les Archives cantonales vaudoises ont lancé, le 12 avril 2010, une enquête auprès des 15 principaux dépôts d'archives (Confédération et cantons) en Suisse pour disposer des données chiffrées les plus récentes (date des chiffres pris en compte : 31 décembre 2009), en matière budgétaire et informatique, de personnel, de métrages linéaires d'archives conservées et d'accroissement annuel. Les principaux résultats sont les suivants :

- Si le canton de Vaud est le 3<sup>e</sup> canton de Suisse du point de vue démographique, après les cantons de Zurich et de Berne, il est également le 3<sup>e</sup> par l'importance du métrage linéaire des archives conservées. Il vient après les Archives fédérales suisses et le canton de Zurich, mais avant les cantons de Genève, Berne et Bâle-Ville.

- L'accroissement annuel d'archives (la donnée est fluctuante) situe les Archives cantonales vaudoises, également dans le peloton de tête des dépôts d'archives ; elles occupent la 4<sup>e</sup> place, après les Archives fédérales suisses, les cantons de Zurich et de Bâle-Campagne.
- Leur budget annuel en chiffres absolus (en 2009, Fr. 1 939 200 avec Fr. 64 500 de revenus) positionne les Archives cantonales vaudoises au 9<sup>e</sup> rang après les Archives fédérales suisses, les cantons de Zurich, Lucerne, Bâle-Ville, Genève, Saint-Gall, Berne et Thurgovie. Par contre, en tenant compte des chiffres de la population et du métrage linéaire des archives conservées, les Archives cantonales vaudoises sont les plus faiblement dotées du point de vue budgétaire des institutions d'archives comparées. La preuve, les Archives d'Etat de Zoug disposent d'un budget de Fr. 1 605 000.- pour une population de 110 384 habitants (31 décembre 2008), 6,9 ETP et 7 000 mètres linéaires d'archives, alors que le canton de Nidwald reçoit annuellement un budget de Fr. 1 043 000.- pour 4,1 ETP et 5 500 mètres linéaires. La population de Nidwald s'élève à 40 737 habitants. Proportionnellement, les Archives cantonales vaudoises représentent 4,07 x le métrage des Archives d'Etat de Zoug et 6,23 x la population de ce canton, partant 5,18 x le métrage des Archives du canton de Nidwald et 16,9 x la population de ce canton. Quant au budget des Archives fédérales suisses, il est 8,55 supérieur à celui des Archives cantonales vaudoises, pour une quantité de approximativement double d'archives. Les Archives du canton de Zurich bénéficient d'un budget annuel de 7 millions (soit 3,5 x le budget annuel des Archives cantonales vaudoises), alors qu'elles ne conservent que 1 500 mètres linéaires d'archives de plus que les Archives cantonales vaudoises.
- En chiffres absolus, les Archives cantonales vaudoises occupent la 7<sup>e</sup> position du point de vue de sa dotation du personnel, soit après les Archives fédérales suisses, les cantons de Zurich, Lucerne, Bâle-Ville, Genève et Berne. Par contre par rapport aux quantités conservées, leurs effectifs sont les plus faibles des 16 dépôts d'archives considérés : si l'on compte une personne respectivement pour 636 et 668 mètres linéaires d'archives à Zoug et Zurich, on obtient aux Archives cantonales vaudoises une personne pour 2 217 mètres linéaires, soit 440 mètres linéaires de plus à gérer que le premier canton le plus mal loti, celui de Berne, et 1 153 mètres linéaires de plus qu'aux Archives fédérales suisses. La valeur moyenne est en Suisse d'une personne pour 1 176 mètres linéaires. Dans notre décompte, nous ne considérons pas la présence plus ou moins forte selon les administrations d'archivistes professionnels dans les départements, à l'instar des Archives d'Etat de Genève au bénéfice d'un archiviste par département. La mise en place depuis 2004 de préposés à la gestion des archives dans chaque service de l'administration cantonale vaudoise représente un progrès sensible, mais encore insuffisant, et une situation le plus souvent défavorable aux Archives cantonales vaudoises. En effet, la tâche de préposé(-e) à la gestion des archives correspond à une compétence, ajoutée à des cahiers des charges déjà surchargés, et non à une fonction nouvelle introduite dans l'organisation administrative.
- Il a fallu trouver, depuis 1996, des solutions de «replâtrage» pour compenser le sous-effectif chronique des Archives cantonales vaudoises, et reconsidérer l'ensemble des pratiques professionnelles et administratives qui préexistaient jusqu'alors. Les mesures d'économie ont occasionné la suppression de 0,80 Emploi Temps Plein (situation atteinte en 1998). A fin 2009, 1,3 ETP avait pu être redonné aux Archives cantonales vaudoises, ce qui leur donne un effectif de 12,85 ETP répartis sur 15 collaboratrices et collaborateurs. C'est seulement

grâce aux temporaires et stagiaires dont les engagements ne dépassent pas six mois que les Archives cantonales vaudoises ont pu maîtriser les versements d'archives depuis 1996 et rattraper 15 ans d'arriérés d'archives<sup>10</sup>. Ces modes de fonctionnement ne sont pas sans poser d'énormes obligations et problèmes. Si les autres dépôts d'archives en Suisse ont subi l'érosion de leur personnel, aucun n'a connu la même dégradation que celle vécue par les Archives cantonales vaudoises.

- L'étude du budget des Archives cantonales vaudoises, depuis leur installation dans leur nouveau bâtiment à la rue de la Mouline, en 1986, démontre qu'il est resté stable, partant qu'il a diminué en francs constants; il n'a pas suivi l'expansion des coûts de l'Etat ni l'accroissement des tâches. Les Archives cantonales vaudoises, déjà affaiblies, ont dû affronter de plus les rigueurs de l'opération d'Orchidée II et les années de crise de la décennie 1995-2005. Depuis 1986, elles ont perdu beaucoup de substance; elles représentent aujourd'hui moins de 0.04 % du budget cantonal, de 7 milliards 467 millions en 2010.
- Les budgets informatiques annuels attestent d'énormes disparités entre institutions fédérale et cantonales. Les Archives fédérales suisses ont une enveloppe annuelle de Fr. 2 677 000, suivies par les Archives d'Etat de Zoug de Fr. 755 500.-, les Archives des cantons de Bâle-Ville et de Zurich (Fr. 550000.-), ainsi que de Saint-Gall (Fr. 414208.-). Les Archives du canton de Neuchâtel ont un budget de Fr. 10 000.- par année pour leurs besoins. Les Archives cantonales vaudoises ont eu, ces trois dernières années, un budget annuel légèrement supérieur à Fr. 100000.- La comparaison avec la situation de l'archivage électronique à la Confédération et dans les cantons souligne le retard pris par le canton de Vaud dans ce domaine. Il est un nain au vu de ce que la Confédération et plusieurs cantons (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons, Saint-Gall, Valais, Zoug, Zurich) produisent déjà; il figure même à la traîne du point de vue de sa réflexion stratégique et de son organisation. Dans le domaine informatique, le retard prend d'autant plus d'importance que l'évolution technologique est rapide et a des effets pervers sur les comportements dans les services et les communes. A ce jour, la Direction des systèmes informatiques de l'Etat de Vaud n'a toujours pas inscrit l'archivage électronique dans ses principes directeurs et ses plans stratégiques ni dans sa planification financière. La situation est plus que préoccupante, elle est dramatique, car plusieurs applications informatiques, faites sans tenir compte des exigences de l'archivage électronique, sont d'ores et déjà perdues tant pour des raisons techniques que financières (le coût exorbitant de leur récupération découragera les meilleures intentions).

Lorsque les chiffres sont mis en comparaison, ils prennent une autre dimension et une autre force. Nous ne pouvons pas accepter les données que lorsqu'elles sont favorables et rejeter celles qui desservent. Certes, elles ne peuvent pas tout dire. Elles doivent être pondérées au vu des situations budgétaires générales, des cultures administratives et du positionnement des Archives dans l'organisation globale de l'administration qui les emploie. Mais, leur réalité ne

---

<sup>10</sup> En 1995, les arriérés avaient été estimés en fait à 22 ans par l'opération Orchidée II. Un état exact du classement des fonds d'archives a été publié pour la première fois dans le *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 2003*, Chavannes-près-Renens: Archives cantonales vaudoises, 2004, p. 15. Il est mis désormais à jour, chaque année. Aucun dépôt d'archives en Suisse ne suit cette pratique, dans sa forme publique.

peut pas être contestée en permanence, au nom des priorités et des équilibres budgétaires. Les chiffres doivent aider à une prise en compte objective, à une interprétation impartiale et à une reconsidération régulière.

## Privilegier les chiffres de la consultation

Parmi les données chiffrées, celles de la consultation sont les plus importantes ; elles sont aussi les plus familières et les plus emblématiques de dépôts d'archives, même si leur interprétation est divergente et leur maîtrise n'est pas garantie de manière uniforme. C'est le service du public qui donne aux Archives leur « image de marque ». Au goût de certains, le service du public prend le pas sur le service public. C'est pourquoi, nous affirmons avec conviction que les réflexions sur les dépôts d'archives et la profession d'archiviste ne peuvent et ne doivent pas être dissociées des réflexions sur le public – ou plutôt les publics – que les dépôts d'archives accueillent physiquement ou virtuellement et pour lesquels les archivistes travaillent. Les utilisateurs sont les alliés des Archives, car ils justifient leur existence et permettent de vérifier les stratégies d'acquisition et de diffusion des fonds d'archives. Les Archives, de leur côté, doivent toujours intégrer dans leur fonctionnement les exigences et les habitudes de la consultation, à défaut de quoi, elles devront les subir et risqueront de se trouver complètement distancées ou marginalisées par les utilisateurs. Elles doivent veiller à une égalité de traitement de leurs usagers, dans la mesure de leurs moyens et des savoirs couverts par leur personnel. Enfin, la consultation doit être reliée aux autres activités des Archives.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater la multiplication des études sur les publics, depuis une dizaine d'années<sup>11</sup>. Traduites en termes de gestion, ces enquêtes soutiennent

---

<sup>11</sup> En plus de la bibliographie figurant dans notre étude de 1996 (voir supra, note 2), consulter « Les publics des archives et leurs pratiques. Bibliographie rétrospective », dans *La Gazette des archives*, 184-185, 1999, pp. 9-12. Parmi les études consultées pour notre recherche, mentionnons

*A l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses : actes de la journée d'étude organisée le 9 mars 2007 par les étudiants du master 2 professionnel histoire et métiers des archives de l'Université d'Angers, le CERHIO et l'AEDAA* (Association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers), réunis et éd. par Patrice MARCILLOUX, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2009, 115 p.

AILES, Adrian and WATT, Iain, « Survey of Visitors to British Archives, June 1998 », dans *Journal of the Society of Archivists*, 20/2, 1999, pp. 177-194.

*Archiv und Öffentlichkeit: Aspekte einer Beziehung im Wandel*. Zum 65. Geburtstag von Hansmartin Schwarzmaier, hg. von Konrad KRIMM und Herwig JOHN, Stuttgart, 1997, en particulier Clemens REHM, « Nutzung als Qualifikation eines Archivs », pp. 157-168. (Werkhefte der Staatlichen Archivverwaltung Baden-Württemberg, Serie A, Heft 9).

Roger NOUGARET, « L'invention du public des archives d'entreprise », dans *La Gazette des archives*, 184-185, 1999, pp. 53-60.

« Les archives au service du public : quelles offres pour quelles attentes? Séminaire national de Rouen (15-16 août 1998) », dans *La Gazette des archives*, nouvelle série, 184-185, 1er et 2e trimestres 1999, pp. 5-156.

Paul CONWAY, *Partners in Research. Improving Access to the Nation's Archive. User Studies at the National Archives and Records Administration*, Pittsburgh : Archives & Museum informatics, 1994, 156 p.

Bernadette DUBOSCQ et Dominique JAMET, « Les publics des Archives nationales et leurs attentes », dans *Développement culturel*, 151, janvier 2006, pp. 1-11.

Gérard ERMISSE, « L'étude sur les publics des Archives de France », dans *Comma*, 2003-2/3, pp. 67-73 (Actes de la XXXVIème Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA), Marseille, France, 12-15 novembre « Comment la société perçoit-elle les archives ? »).

Louise GAGNON-ARGUIN, « Les questions de recherche comme matériau d'études des usagers en vue du traitement des archives », dans *Archivaria*, 46, 1998, pp. 86-102.

l'évaluation du niveau d'activité du service d'archives. Elles permettent de savoir quelles informations les usagers viennent chercher, en personne ou à distance, comment ils les cherchent, et sous quelle forme ils comptent les obtenir. Grâce à elles, des dispositifs de consultation peuvent être validés, fondés sur des instruments adéquats et des types d'accueil proportionnés aux réalités institutionnelles<sup>12</sup>.

## La place de la consultation dans les missions des Archives

En choisissant d'installer les Archives cantonales vaudoises à proximité du périmètre de l'Université et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, les autorités politiques de la fin des années 1970 avaient jugé que l'institution n'était pas qu'un lieu de Mémoires, fût-il de référence dans le domaine de l'écrit, ni seulement un espace privilégié de la conservation ; elles lui reconnaissent le rôle de diffusion de la connaissance et de laboratoire de la recherche historique que les filières de formation pouvaient fréquenter, exploiter et enrichir. L'histoire du canton (ce n'est pas présomptueux de le constater) s'écrit en partie aux Archives cantonales vaudoises, en raison même de l'existence des sources que l'Etat produit, attire à lui et fait conserver<sup>13</sup>. L'essentiel des efforts menés en amont de la recherche historique et de la demande citoyenne est justifié par la perspective de la consultation et de la quête de nouveaux savoirs. Dans le contexte de la longue durée, l'information élaborée dans l'administration deviendra un jour, plus ou moins proche, un enjeu d'études, et non pas seulement une composante de l'arsenal juridique de l'administration. La position des Archives cantonales vaudoises les accredit également, selon les besoins de l'actualité, comme soutien direct à des équipes de

---

Robert KRETZSCHMAR, « Neue Aufgaben, neue Erwartung, neue Kunden. Staatliche Archive in der Veränderung », dans Nicole BICHOFF (Hg), *Archivverwaltung im Systemvergleich – gerüstet für die Zukunft*, Stuttgart, 2002, pp. 127-154.

Ginette NOËL, « La division des archives de la Ville de Québec à l'écoute de ses clientèles », dans *Archives*, 33, 1 (2001-2002), pp. 47-82.

« Les publics des Archives départementales et communales », *Développement culturel*, 137, octobre 2001, pp. 1-15, accessible en ligne <http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-devc/dc137.pdf>.

Mary-Jo PUGH, *Providing Reference Services for Archives & Manuscripts*, 2<sup>nd</sup> édition (1<sup>st</sup> édition, 1992), Chicago: The Society of American Archivists, 2005, 368 p. (Archival fundamentals series II). Importante bibliographie sur diverses problématiques liées à la consultation et aux différents publics, pp. 279-290.

Jean-Pierre WALLOTT, « Services d'archives et utilisateurs. Vers une gestion plus éclairée », dans Louise GAGNON-ARGUIN, Jacques GRIMARD (éd.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Sainte-Foy, 2003, pp. 169-188.

Hartmut WEBER, « Der willkommene Benutzer – Förderung des Zugangs zu Archivgut als professionelle Zielvorstellung », dans *Der Archivar*, 54, 2001, pp. 19-30, accessible en ligne <http://www.arce.nrw.de/archivar/2001-04/A02.htm> (18 mai 2010).

<sup>12</sup> « We must begin to learn systematically, not impressionistically as is our present tendency, who our users are; what kind of projects they pursue, in what time frames, and under what sponsorship; and, most importantly, how they approach records. Put another way, we must begin to think of archives administration as client-centered, not materials-centered. (Elsie T. FREEMANN, « In the Eye of Beholder: Archives Administration from the User's Point of View », dans *The American Archivist*, 1984, 47, no 2, p. 112).

<sup>13</sup> « Les Archives cantonales vaudoises sont la principale structure dont l'Etat dispose pour accueillir des travaux de recherche, d'autant plus favorable qu'elles sont implantées à Dorigny, à proximité de l'Université de Lausanne. Elles sont le siège de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie et du Cercle vaudois de généalogie qui y ont déposé leurs archives, leur bibliothèque et leurs publications : *Revue historique vaudoise* (dès 1893) et *Bulletin généalogique vaudois* (dès 1988). » (« Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michel Glardon demandant au Conseil d'Etat d'étudier la création d'un fonds vaudois de la recherche historique », dans *Bulletin des séances du Grand Conseil vaudois*, 6 novembre 2001 après-midi, p. 4644).

chercheurs mandatées par l'Etat ou comme expertes dans les débats historiques<sup>14</sup>, comme cela est arrivé, aux Archives cantonales vaudoises, ces dix dernières années, pour les affaires liées à la Deuxième Guerre mondiale, à la stérilisation des handicapés mentaux, à l'usage de la lettre C [pour Communiste] dans les dossiers de l'administration ou encore au commerce des esclaves.

Par l'amélioration des conditions d'accueil des usagers physiques et virtuels, la multiplication des inventaires d'archives – ceux-ci constituent la base de toute la démarche archivistique – et le renforcement des collectes de documents, les Archives cantonales vaudoises participent à une meilleure connaissance du passé cantonal; elles sont présentes dans l'espace public du canton. Pour mener à bien de tels objectifs, il est essentiel de rechercher des équilibres entre les différentes exigences professionnelles et institutionnelles, les capacités humaines et financières. Les approches ne doivent pas être exclusives ni unilatérales.

C'est pourquoi, la volonté de faire connaître le passé ne suffit pas si elle n'est pas doublée de l'intervention parallèle et simultanée des archivistes dans la préparation de l'avenir documentaire. Il faut à la fois agir sur les informations en cours, voire lors de leur conception, et sur les informations déjà accumulées et transférées aux Archives cantonales vaudoises, si l'on entend faire de la gestion de l'information et de la gestion documentaire des fondements de la connaissance, et non plus seulement des modes opératoires auxiliaires et marginaux d'une administration, d'un Etat ou d'une société. De la maîtrise de l'archivage électronique dépend le futur du passé de l'administration cantonale vaudoise; sans une forte présence, aujourd'hui, des Archives cantonales vaudoises dans les processus de l'élaboration, l'évaluation et la sélection de l'information, l'Etat de Vaud risque l'amnésie et de connaître de graves et irréversibles lacunes dans sa mémoire administrative, d'abord au préjudice des citoyens, puis de la recherche. Les prestations de la salle de lecture, qu'elle soit réelle ou virtuelle dépendent, ne l'oublions pas, de la qualité et de la densité des politiques de versements et de collectes: nous ne pouvons offrir que ce qui a su être conservé, le passé cantonal sera plus ou moins riche de ce qui a été entrepris pour le sauver et le diffuser.

### **Le Code international de déontologie des archivistes: un cadre de la consultation, de valeur universelle**

Le *Code international de déontologie des archivistes*, adopté par le Conseil international des archives, lors de son assemblée générale du 6 septembre 1996 à Pékin, a été repris sans modification, le 10 septembre 1998, par l'Association des archivistes suisses<sup>15</sup>. Il traite à son article 6 de la question de la consultation: «Les archivistes facilitent l'accès aux archives au plus grand nombre possible d'utilisateurs et offrent leurs services avec impartialité à tous les usagers.» Lui font écho les commentaires suivants, contenus dans le même texte: «Les archivistes produisent les instruments de recherche généraux et spécifiques adaptés

---

<sup>14</sup> Les débats tombent le plus souvent dans le domaine public, car leur objet est régulièrement polémique. Les Archives courent le risque, dans de telles situations, d'être instrumentalisées par le pouvoir, écueil qu'elles évitent en ne s'érigeant pas en procureur ou en juge. Elles ne doivent pas pour autant se replier sur elles-mêmes et se taire.

<sup>15</sup> Gilbert COUTAZ, «Pierre angulaire de la recherche historique et de la communication: le Code international de déontologie des archivistes», dans *Clio dans tous ses états. Recueil en hommage à Georges Andrey*, Pregny-Genève et Gollion: Editions de Penthes et Infolio éditions, 2009, pp. 727-741.

aux exigences, et ce pour la totalité des fonds dont ils ont la garde. Ils fournissent en toutes circonstances des conseils avec impartialité, et utilisent les ressources disponibles pour offrir une série de prestations équilibrée. Les archivistes répondent avec courtoisie, et avec le grand souci d'aider, à toutes les recherches raisonnables portant sur les documents dont ils assurent la conservation, et encouragent leur usage par le plus grand nombre dans les limites posées par la politique des institutions dont ils dépendent, la nécessité de préserver les documents, le respect de la législation, de la réglementation, des droits des individus et des accords avec les donateurs. Ils motivent les restrictions aux éventuels demandeurs, et les appliquent avec équité. Ils découragent les limitations d'accès et d'utilisation des documents quand elles sont déraisonnables, mais peuvent accepter voire suggérer des restrictions clairement définies et d'une durée limitée quand elles sont la condition d'une acquisition. Ils observent fidèlement et appliquent avec impartialité tous les accords passés au moment d'une acquisition, mais, dans l'intérêt de la libéralisation de l'accès aux documents, ils peuvent renégocier les clauses quand les circonstances changent. »

De l'interprétation du concept de la consultation dépend l'interprétation à la fois de la conservation et de la fonction des Archives et du rôle attribué à l'archiviste. L'adoption, le plus souvent décalée, mais solidaire depuis le début des années 1990 de lois sur la transparence administrative (ou sur l'information)<sup>16</sup>, sur la protection des données<sup>17</sup> et sur l'archivage<sup>18</sup> a chargé la consultation de nouvelles approches et de nouvelles responsabilités. Aux yeux des archivistes, la consultation exige

- de définir les publics qui les sollicitent ;
- de situer la place de l'institution dans l'environnement des structures à disposition des utilisateurs pour la recherche ;
- d'apprécier les ressources que l'institution entend ou peut mettre à sa disposition.

### **Un rappel du contexte historique**

Les documents d'archives ont été longtemps soumis au secret d'Etat. « Dans l'esprit des gouvernements de l'Ancien Régime, un inventaire d'archives n'est pas un instrument de travail destiné à la recherche scientifique, mais un instrument de droits (...) Faire de l'histoire sous l'Ancien Régime correspond à un acte politique et non à une démarche scientifique »<sup>19</sup>. La consultation des documents a été contrôlée sévèrement, les dérogations ont été chichement

---

<sup>16</sup> La loi du 24 septembre 2002 sur l'information et son règlement d'application du 25 septembre 2003 ont consacré dans le canton de Vaud le principe de la transparence administrative, qui avait été adopté par le Conseil d'Etat dès 1996.

<sup>17</sup> La loi sur la protection des données personnelles du 11 septembre 2007, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2008, protège dans le canton de Vaud les citoyens contre l'utilisation abusive des données personnelles (plus particulièrement des données dites sensibles) qui les concernent, en soumettant à des conditions précises leur collecte, leur traitement et leur communication.

<sup>18</sup> Un avant-projet de loi sur l'archivage dans le canton de Vaud a été mis en consultation publique, du 18 décembre 2009 au 28 février 2010. Le Conseil d'Etat doit décider encore sa transmission au Grand Conseil.

<sup>19</sup> Gilbert COUTAZ, « Histoire des Archives en Suisse, des origines à 2005 », dans *Pratiques archivistiques suisses*, op. cit., p. 93. De manière plus large, voir Catherine SANTSCHEI, « Pour une histoire du secret », dans *Revue suisse d'histoire*, 47/3, 1997, pp. 327-351 et du même auteur, « Histoire du secret: communication présentée à l'occasion du troisième Colloque des archivistes de l'Arc alpin, 23-24 septembre 1999 », dans *La Gazette des archives*, nouvelle série, 196, 2004, pp. 49-58.

accordées aux érudits qui devaient faire la preuve de leur bonne foi et de leur allégeance au pouvoir en place. Il existe peu d'études historiques sur la consultation des dépôts d'archives en Suisse<sup>20</sup>. C'est sous l'influence des idées libérales et des sociétés d'histoire que la consultation s'est progressivement ouverte à tous les publics, dont les types se sont diversifiés et accentués depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il a fallu attendre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour que s'ouvre la première salle de lecture des Archives nationales de France et 1921 pour qu'apparaisse officiellement la notion de «salle de lecture» dans le règlement des Archives départementales.

Sur le plan vaudois, le mouvement recoupe en grande partie le mouvement général. Ce n'est qu'avec le *Règlement du 3 décembre 1915 des Archives cantonales vaudoises* que le principe d'une salle de lecture est sanctionné. La première salle, en dehors même du dépôt des archives, est ouverte le 21 janvier 1919. Son importance n'a été reconnue qu'avec l'ouverture des locaux de la rue du Maupas 47, à Lausanne, le 17 octobre 1955. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le prêt à domicile des documents était pratiqué. Des statistiques de la consultation sont publiées dans le *Rapport d'activité* des Archives cantonales vaudoises sporadiquement depuis 1902, puis de manière suivie dès 1910. En 1914, on parle d'un millier de consultations pour l'année avec une moyenne de 95 visiteurs pour les mois de février, mars, octobre et novembre. En 1926, il est fait mention pour la première fois du nombre d'utilisateurs différents : 160. Deux seuls critères étaient reconnus avant 1996 : le nombre de lecteurs et le nombre de documents sortis. Depuis cette date, plusieurs instruments d'évaluation ont été mis sur pied<sup>21</sup> :

- la «Formule d'inscription», remplie une fois par année par chaque usager de la salle de lecture. Elle renseigne sur l'identité, la profession, l'objet de la recherche ainsi que sur la motivation du lecteur par le biais d'une grille préétablie de possibilités à cocher. Portant un numéro d'ordre, elle est classée par ordre alphabétique annuel.
- le «Journal de la consultation», tenu par la réception sous forme informatisée, dans lequel sont consignés la date, le nom de l'utilisateur, sa profession, l'objet de la recherche, de même que le type de consultation (salle, téléphone, courrier à caractère scientifique) et la motivation de la recherche. A relever que les usagers de la salle de conférences et les groupes lors de visites guidées ne comptent que pour une consultation à chaque fois (leur dénombrement individuel fait l'objet de statistiques spécifiques).
- la fiche «Demande de document», nécessaire pour obtenir les documents sélectionnés par le biais des instruments de recherche (documents d'archives, microfilms, microfiches, ouvrages de la réserve de la bibliothèque). Cette fiche renseigne sur la cote du document ainsi que sur le nom/prénom du lecteur et la date de demande et de rétrocession du document. Ces informations sont reportées systématiquement dans une base de données depuis 2004.

---

<sup>20</sup> August BURCKHARDT, «Feststellungen und Gedanken über die Benützung des Archivs», dans *Festschrift des Staatsarchivs Baselstadt 1899-1949. Zum 50. Jahrestag des Bezugs des Archivgebäudes an der Martinsgasse*, Basel : Verlag Helbing und Lichtenbahn, 1949, pp. 29-38. A la fin de l'article, des données chiffrées sont données sur la fréquentation des Archives : 1900 : 813 ; 1905 : 1861 ; 1910 : 2336 ; 1915 : 2635 ; 1920 : 3222 ; 1925 : 3982 ; 1930 : 4051 ; 1935 : 5422 ; 1940 : 5178 ; 1945 : 5340 ; 1947 : 5421 ; Catherine SANTSCHI, «Les Archives de Genève et la recherche historique dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle», dans *Genava*, nouvelle série 27, 1979, pp. 261-279 ; Gilbert COUTAZ, *Histoire des Archives de la Ville de Lausanne des origines à aujourd'hui 1401-1986*, Lausanne : Economat communal de la Ville de Lausanne, 1986, pp. 87-94 ; Gilbert COUTAZ, «Consultation des documents», dans *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, dirigé par Gilbert COUTAZ, Beda KUPPER, Robert PICTET, Frédéric SARDET, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2003, pp. 102-108 (Bibliothèque historique vaudoise, 114).

<sup>21</sup> Voir Note de service ACV 15 «Statistiques de la consultation des documents», 4 décembre 1996.

- la « Statistique de la consultation du mercredi », réalisée par l'archiviste de salle, indique le nombre de lecteurs présents à certaines heures de ce jour d'ouverture prolongée et le nombre de téléphones ;
- le « Registre de la consultation » sur lequel les usagers indiquent leur nom et la date et l'heure à chacune de leur venue aux Archives cantonales vaudoises.



Ces documents permettent en outre d'élaborer les statistiques suivantes, publiées à la fois sous forme écrite et sous forme électronique <sup>22</sup> :

1. Nombre annuel de documents communiqués ;
2. Nombre annuel de consultations ;
3. Nombre de lecteurs différents ;
4. Nombre moyen annuel de séances par lecteur (fréquentation par lecteur) ;
5. Nombre moyen annuel de documents communiqués à un même lecteur.

### La demande d'une démarche concertée et nationale

Didier Grange, archiviste de la Ville de Genève, a été le premier, en 2002, à poser la question de statistiques de la consultation sur le plan suisse, dans un article au titre particulièrement bien choisi <sup>23</sup>. Lors du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des archivistes suisses, Karl Waelchli, alors directeur des Archives d'Etat de Berne, publiait « le point de vue d'un responsable d'Archives publiques (cantonales) dotées d'une infrastructure bien développée », en situant les missions des Archives « en tant que service administratif », et « source pour la recherche scientifique », et leurs relations avec « le grand public et les médias ». Nulle part, il ne fait

<sup>22</sup> Les statistiques qui en découlent sont reprises dans le *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises*, lequel est largement diffusé sous forme imprimée auprès du public et des autorités. De plus, elles sont également publiées sur le site Internet de l'institution depuis son ouverture en 2002 (<http://www.archives-cantonales.vd.ch>).

<sup>23</sup> Didier GRANGE, « Ne plus comparer des pommes avec des poires! Pour une harmonisation des relevés statistiques en matière d'archives », dans *Arbido*, 11-12, 2002, pp. 21-23). Le comité de l'Association des archivistes suisses (Présidence: Andreas Kellerhals) avait manifesté son intérêt pour la tenue de statistiques nationales de la consultation, dès 2003, sous le titre: « Professionalisierung des Vereins »: « Die Bibliotheken verfügen seit längerem über eine professionelle Bibliotheksstatistik. Den Archivarinnen und Archivaren dagegen fehlt ein solches Instrument immer noch. Statistische Angaben liegen meist nur für einzelne Institutionen vor und lassen sich schlecht vergleichen. Trotz aller grundsätzlicher Bedenken gegenüber statistischen Methoden ist es nicht von der Hand zu weisen, dass wir heute und in Zukunft immer mehr auf vergleichende Zahlen angewiesen sind, wenn wir unser Tun und Lassen, unsere Ressourcenforderungen (oder die Verteidigung des status quo) nachvollziehbar und überzeugend begründen wollen. Die betriebswirtschaftliche Effizienz und die gesellschaftliche Bedeutung archivischen Handelns ist leider oft wenig transparent, können doch selbst einfachste Fragen nach Fakten und Zahlen nicht klar beantwortet werden. Archive müssen sich aber diesen Fragen stellen, wie dies alle anderen staatlichen Institutionen ebenfalls tun müssen, und der Verweis auf den hoheitlichen Charakter des Archivierens reicht zur Begründung allein nicht mehr aus. Angesichts des aktuell feststellbaren Spardruckes, welcher sich in nächster Zukunft nicht vermindern wird, gilt es hier zuverlässige Grundlageninformationen zu schaffen. Die Verhandlungen mit dem Bundesamt für Statistik sind im Berichtsjahr aufgenommen worden. Der Zeitpunkt dafür schien günstig, weil auch die Bibliotheksstatistik grundlegend überarbeitet wird. Erste Vorschläge liegen bereits vor. Die Verhandlungen gehen weiter, sowohl über das methodische Vorgehen wie auch über Inhalte und Kosten. » (*Association des Archivistes suisses, 2003 Rapport d'activité*, Berne: Association des archivistes suisses, pp. 19-20, accessible en ligne [http://www.vsa-aas.org/uploads/media/rapport\\_2003.pdf](http://www.vsa-aas.org/uploads/media/rapport_2003.pdf)). Le Conseil international des archives a décidé de prioriser l'établissement de statistiques archivistiques à l'échelle internationale, de manière à disposer d'un instrument de management (voir *Flash*, 7, août 2005).

allusion à des besoins de statistiques<sup>24</sup>. La contribution d'Andreas Kellerhals dans le volume collectif *Pratiques archivistiques en Suisse*, donne l'état bibliographique complet en 2007 de ce qui est pratiqué en Suisse et dans la communauté étrangère<sup>25</sup>. Les archivistes suisses sont en retard sur le mouvement général des sciences de l'information<sup>26</sup>. EURBICA, la section européenne du Conseil international des archives, en a fait un thème depuis quelques années, mais n'a produit à ce jour que des textes d'intentions.

Lors de la séance du 5 novembre 2008 de la Conférence des directrices et des directeurs des Archives fédérales suisses, des Archives cantonales, ainsi que de la Principauté du Liechtenstein, j'ai lancé le débat sur cette problématique. Les éléments se sont enchaînés très vite. Deux mandats m'ont été confiés :

1<sup>er</sup> mandat d'étude attribué, le 5 novembre 2008

Groupe formé de : Esther Baur (BS), Rolf Aebersold (UR), Hans-Robert Ammann (VS), Gilbert Coutaz (VD), Beat Gnaedinger (ZH), avec la collaboration de Christine Werndli et Hans Ulrich Pfister (ZH)

► Présentation des résultats : 12 mai 2009

2<sup>e</sup> mandat d'étude attribué, le 18 novembre 2009

Groupe formé de : Esther Baur (BS), Hans-Robert Ammann (VS), Gilbert Coutaz (VD), Pierre Flückiger (GE), Emil Weber (NW)

► Présentation des résultats : 12 mai 2010

Dans ma lettre du 5 janvier 2009 aux membres du groupe, je faisais les constats généraux suivants au sujet des réserves manifestées et des craintes engendrées par plusieurs archivistes : « Nous devons être attentifs dans nos conclusions à cette attitude qui doit être partagée par de nombreux responsables de dépôt d'archives en Suisse, lorsque l'on examine leur intérêt, relativement faible et prudent, sur le chiffrage de leurs prestations et de leurs activités dans leur rapport annuel de leur institution. Mais, il est tout aussi important que nous devions dépasser ces comportements. Les périodes de crise que nous avons vécues et que nous continuons à vivre dans les administrations publiques nous ont enseigné (c'est en tout cas mon constat) que nous sommes contraints de fournir des évaluations de nos institutions. La demande de nos

---

<sup>24</sup> Karl WAELCHLI: « «Die Benutzerschaft» / «Les usagers» », dans *Archive in der Schweiz / Les Archives en Suisse*, vol. I, St-Gall, Association des archivistes suisses, 1997, pp. 21-24. Il publiait parallèlement un autre article « Das Publikum der Nichthistoriker », dans *Revue suisse d'histoire*, 47/3, 1997, pp. 384-390, dans lequel il invitait la communauté des archivistes suisses à répondre au groupe des usagers, sans formation universitaire, formé des généalogistes (50% environ), des amateurs de l'histoire locale (30 à 40% environ) et de personnes s'intéressant à des sujets spéciaux (10 à 20% environ), sans oublier les écoles et les médias. Signalons en raison de sa date l'article orienté sur les prestations des Archives en Suisse, « Das Archiv als Dienstleistungsbetrieb », dans *Mitteilungen des VSA / Bulletin de l'AAS*, 37, 1985, pp. 9-38 (Compte rendu de la Journée d'études de l'AAS/VSA du 15 mars 1985, avec notamment: « Genealogie, Heraldik », « Benutzungsbetrieb », « Nebenverpflichtungen », « Fotokopie, Fotografie, Mikrofilm », « Bibliothèque d'un service d'archives », « Accès aux archives et responsabilité du chercheur »).

<sup>25</sup> KELLERHALS, *art. cit.* note 5.

<sup>26</sup> Les bibliothèques suisses disposent depuis 1964 de données statistiques. Depuis 2007, elles bénéficient d'un outil électronique de saisie de données E-Survey, sous le contrôle de l'Office fédéral de la statistique: 413 bibliothèques, 72 indicateurs, 29 variables benchmarking, 101 variables. Les données détaillées 2009 de la statistique suisse des bibliothèques peuvent être téléchargées du site de l'Office fédéral de la statistique, par accès direct aux données (par catégorie de bibliothèques), sous <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/02/02/data.html>

employeurs passe nécessairement par la fourniture de chiffres sur nos missions, les publics que nous touchons, les mètres d'archives que nous faisons rentrer chaque année par rapport à ceux que nous évaluons, ceux que nous inventorions annuellement ou dont nous faisons le conditionnement. (...) Quelles que soient les situations, il est toujours plus avantageux d'argumenter à l'aide de pourcentages et au travers d'exemples empruntés à plusieurs cantons que de le signaler au détour d'une phrase de nos rapports, sans y revenir plus tard. Par les statistiques, nous pouvons justifier des politiques de conditionnement, de microfilmage ou de numérisation. Nous pouvons défendre le nombre de personnes à notre disposition par le nombre de réponses écrites que nous avons délivrées, justifier des profils de personnel par le niveau et l'intensité des tâches à remplir, et faire valoir le besoin de surfaces d'entreposage supplémentaires par la masse documentaire à considérer pour l'archivage historique. (...)

A mon avis, si nous ne prenons pas l'initiative de constituer des statistiques rigoureuses et comparables avec les autres dépôts d'archives, nous aurons à souffrir de la faiblesse de notre argumentaire, lorsque nos édiles fonderont leurs choix. Je préfère une évaluation professionnelle de nos missions qu'une évaluation idéologique imposée par les convictions politiques de gouvernements.

Il ne s'agit de nous comparer ni aux bibliothèques ni aux musées, mais de faire ressortir les convergences et les disparités des situations des dépôts d'archives en Suisse – n'oublions pas au passage que plusieurs cantons abritent la bibliothèque et les Archives cantonales dans le même bâtiment, que quelques-uns ont connu momentanément des directions communes et que par la force des choses, des estimations chiffrées ont dû exister entre les deux institutions à la fois pour mieux les distinguer et les évaluer. (...)

Les cantons les plus peuplés, les plus avantagés sur le plan financier, les cantons urbains et universitaires seront toujours en tête des statistiques. Nous n'avons pas besoin de statistiques si nous nous en tenons à ce type d'évaluation, qui ressort déjà d'autres quantifications. Par contre, les différences entre nos institutions et au sein de notre communauté professionnelle seront plus ou moins fortes et acceptables, si l'ensemble des indicateurs choisis pour la comparaison des dépôts d'archives repose sur le même nombre, les mêmes natures et contenus, les mêmes pratiques. Nous souffrons tous à des titres divers de sous-effectifs, de budgets et de moyens informatiques insuffisants. Mais, sur quels critères pouvons-nous faire ressortir nos disparités, nos atouts et nos faiblesses, si nous continuons à préférer des approches individuelles, sectorielles et momentanées ? »

Dans ce contexte, je proposais les contours suivants de notre réflexion : « Il me semble que nous devons dépasser le simple constat qu'il est important d'avoir des statistiques. Il faut encore pouvoir par notre démarche la justifier auprès d'une communauté professionnelle qui devra modifier ses pratiques et ses modes opératoires pour un objectif qui la sert, et non la désavantage. C'est pourquoi, en inscrivant le premier point « Opportunités d'avoir des statistiques », je vous pose la question de l'intérêt d'avoir des statistiques ; de cette question dépend la force de partage des mêmes convictions. Nous irons plus ou moins loin dans nos conclusions selon notre capacité à nous entendre.

Opportunités d'avoir des statistiques : les avantages sont plus importants que les désavantages ; éviter la réduction de nos activités à des chiffres, mais aussi pouvoir les justifier grâce à des comptages. L'intérêt d'avoir des points de comparaison, tout en soulignant les ressources de chaque institution : métrage des archives historiques, effectifs, heures d'ouverture, budget annuel.

Constats de départ : les archivistes suisses ne produisent pas des données de fréquentation de leur institution, fiables, comparables, systématiques et pour chaque institution. Ils ne fondent pas leurs statistiques sur les mêmes critères, le plus souvent réduits à quatre indicateurs : nombre de consultations et de consultants ; nombre des réponses écrites et orales ; nombre de reproductions effectuées ; nombre de documents consultés. Les modes de calcul ne sont pas fondés sur les mêmes instruments d'évaluation. Tous les dépôts d'archives n'attribuent pas la même valeur ni les mêmes objectifs à la tenue de statistiques.

Contexte : lois sur l'information et la protection des données, loi sur l'archivage ; développement des nouvelles technologies et des prestations (numériques) en ligne ; développement des statistiques dans les institutions culturelles – les bibliothécaires suisses ont introduit la statistique dans leurs pratiques depuis 1964 et disposent désormais de données intégrées aux chiffres de l'Office fédéral de la statistique (voir [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen&16/02/02/data.print.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen&16/02/02/data.print.html), ou sous Culture, puis sous Bibliothèques ; l'Association des musées suisses fournit des statistiques depuis 2006, [www.vms-ams.ch](http://www.vms-ams.ch)).

Objectifs : transparence des prestations des dépôts d'archives dans les domaines de l'accueil, de la recherche, de la formation et de l'information ; utiliser les statistiques pour mettre la priorité sur les politiques d'inventaire, de conditionnement et de restauration, de diffusion et de ressources humaines. Orienter les décisions politiques selon les besoins dominants. Participer des statistiques de l'information et de l'offre culturelles.

Périmètres : associer dans une première étape les Archives fédérales suisses et les Archives cantonales/d'Etat, ainsi que les dépôts d'archives de collectivités de plus de 50 000 habitants. Déterminer les nombre de consultations et de consultants en salle de lecture ; de réponses écrites et orales ; de documents reproduits ; de documents consultés (l'évaluation se fait en réalité sur la cote sollicitée qui peut renvoyer, selon les états d'inventaire, à un document, à plusieurs dossiers, boîtes d'archives), avec distinction dans les sections (par exemple archives médiévales, archives contemporaines ; archives privées ; supports photographiques, etc.) ; fréquentation du site des Archives (chiffres souvent trompeurs, qui mélangent un simple clic et une réelle visite des pages ; quelles pages les plus téléchargées ?) ; comptage séparé des groupes de visiteurs et des accueils pour des cours/séminaires). Il faut mettre en parallèle les données statistiques avec les données de référence de l'institution : métrage linéaire des archives historiques ; effectifs ; heures d'ouverture ; nombre de places de travail.

Instruments de statistiques : mise en place d'instruments adaptés aux objectifs de la statistique (formule d'inscription, journal de consultation, demande de document, registre de la consultation, etc.).

Données publiées : données officielles et données internes, quelles sont-elles et que publier prioritairement ou exclusivement ?

Contrôle et centralisation des données : hébergement sur le site de l'Association des archivistes suisses à l'instar des musées suisses ou accréditation des chiffres par l'Office fédéral de la statistique, avec diffusion à terme par cet office ? »

Je concluais ma missive dans ces termes : « Recourir à des statistiques, c'est nous obliger à formater notre discours, à perdre des parcelles d'autonomie, à accepter d'avoir des chiffres contrôlés et à disposer d'un organe commun de publication. Si je peux comprendre que plusieurs de nos collègues (notre groupe représente assurément les diverses sensibilités professionnelles) n'aient pas envie de cette mainmise du groupe sur les individus, d'une règle générale sur nos règles individuelles, j'ai de la peine à justifier l'immobilisme des esprits, alors que nous parlons de New public management, de Records management, de bonne gouvernance, de promotion culturelle, de nouvelles échelles de traitement salarial. Nos collègues des bibliothèques et des musées existent par leurs prestations et leurs apports directs. Nous ne pouvons pas seulement nous en tenir au fait que nous sommes des institutions patrimoniales dont le seul titre suffit à justifier l'existence et les moyens. Dans nos objectifs, nous devons :

1. Viser l'adhésion d'abord de tous les responsables d'Archives cantonales et des principales villes, nous en tenir aux archives de collectivités publiques. Il est essentiel pour la crédibilité de la démarche de faire rapidement l'unité des forces et de permettre que les statistiques aient une valeur nationale et incontestable, car elles permettent des comparaisons entre tous les cantons et les villes les plus peuplées;
2. Proposer la saisie des questionnaires directement en ligne, avec des éléments d'autocontrôle, avec des échéanciers.
3. Souhaiter le soutien de l'Office fédéral de la statistique pour vérifier les exigences de statistiques officielles et incontestables et les critères pour être agréés à terme par ledit office. Il faut concevoir que nous n'arriverons pas du premier coup à remplir toutes les exigences. En ce sens, la diffusion dans un premier temps par le site de l'Association des archivistes suisses de nos résultats devrait nous permettre d'affiner les procédures et de les valider. »

La Conférence adoptait, le 12 mai 2009, les conclusions générales du groupe de travail à qui elle demanda de finaliser son rapport, en examinant la mise en œuvre des statistiques.

Les points suivants s'imposèrent aux membres du second groupe de travail :

#### Indicateurs

- Limiter la démarche statistique aux données de la consultation avec des indicateurs obligatoires et des indicateurs facultatifs.
- Concevoir la démarche statistique comme évolutive et ouverte à de nouveaux chiffres.
- Etablir prioritairement des statistiques communes de la consultation.
- Impliquer tous les dépôts d'archives cantonales, en plus des Archives fédérales suisses et de la Principauté du Liechtenstein.

- Associer les villes de plus de 50 000 habitants.
- Choisir un nombre restreint d'indicateurs, mais établis de manière uniforme.
- Encourager les institutions qui le souhaitent à publier des indicateurs supplémentaires.
- Démarrer dès 2011, avec centralisation des données sur le site de l'Association des archivistes suisses.
- Viser dès 2014 à transformer le projet de statistiques en un projet soutenu par l'Office fédéral de la statistique<sup>27</sup>.

Les indicateurs retenus sont de trois types<sup>28</sup> :

### 1. Indicateurs sur les ressources

- Personnel régulier selon l'organigramme (ETP)
- Taille de l'administration, selon l'Office cantonal de statistiques
- Métrages conservés (en mètre linéaire)
- Accroissement annuel (en mètre linéaire)
- Nombre de places de la salle de lecture
- Nombre de jours d'ouverture par semaine (1/2 journée = demi-journée)
- Nombre d'heures d'ouverture par semaine

<sup>27</sup> Des contacts ont été pris avec Umberto Tedeschi, responsable du domaine de la statistique culturelle de l'Office fédéral de la statistique. Thème de la rencontre du 10 février 2010 : création d'une enquête électronique (E-Survey) appliquée à la statistique de la consultation des dépôts d'archives. Il est à noter qu'à ce jour, seule la *loi fédérale sur l'encouragement de la culture* (Adoption 11 décembre 2009, entrée en vigueur : probablement 1er janvier 2012) fournit un appui pour les statistiques. Art. 30, alinéa 1 : « L'office fédéral de la statistique tient une statistique culturelle. Celle-ci fournit en particulier des indications sur les subventions des pouvoirs publics et sur les contributions allouées à la culture par le secteur privé. »

<sup>28</sup> Voir en comparaison les indicateurs retenus dans la statistique des Archives en France, en 2006, *L'activité de la direction des Archives de France et des services publics d'archives en 2006*, Paris : Archives de France, 2009, pp.114-128 :

1. Personnel : nombre de personnels d'Etat (personnes physiques) ; nombre de personnels d'Etat en équivalent temps plein.
2. Accroissement des fonds : fonds conservés en mètres linéaires ; fonds conservés en mètre-microfilm ; accroissement en mètres linéaires ; accroissement en mètre-microfilm ; nombre de m2 total de magasins ; nombre de m2 total de magasins aux normes ; existence d'un plan de restauration ; existence d'un plan de prévention.
3. Traitement des fonds : nombre d'instruments de recherches existants ; fonds accessibles (munis d'un instrument de recherche, en mètres linéaires) ; nombre d'instruments de recherche mis en ligne.
4. Communication et valorisation : nombre de lecteurs ; nombre de séances de travail ; nombre total de communications ; scolaires accueillis ou rencontrés par le service éducatif ; visiteurs d'exposition et public accueilli dans le cadre de l'offre scientifique, culturelle et éducative des Archives.
5. Fréquentation des sites Internet : visites (ou sessions) ; nombre de pages vues.

Voir en complément les cinq indicateurs concernant les Archives italiennes, publiés sous le titre *Statistiche culturali. Anno 2007*, Roma : Istituto nazionale di statistica, 2009, pp. 27-42 (Annuari 47, 2009) :

1. Archivi di Stato, sezioni, superficie dei locali, scaffalature, materiale, personale, presenza, ricerche e spese di gestione per regione-Anno 2007.
2. Superficie dei locali, scaffalature, materiale, personale, presenze, ricerche e spese di gestione degli archivi di Stato per provincia – Anno 2007.
3. Superficie dei locali degli archivi di Stato per tipologia e provincia – Anno 2007.
4. Materiale conservato negli archivi di Stato per tipologia e provincia – Anno 2007.
5. Presenze, ricerche in loco e per corrispondenza, fondi e pezzi consultati negli archivi di Stato, per provincia-Anno 2007.

## 2. Indicateurs obligatoires <sup>29</sup>

- Compter les usagers en fonction de la salle de lecture
- Nombre de consultations par année
- Nombre d'unités archivistiques consultées par année
- Nombre de réponses écrites

## 3. Indicateurs facultatifs

- Il serait bienvenu que les indicateurs facultatifs soient le fait de plusieurs dépôts pour être retenus
- Des critères facultatifs seront progressivement intégrés aux critères obligatoires
- Emprunt de documents pour une exposition ou pour d'autres usages
- Nombre de visites guidées et de participants
- Utilisation du site Internet (nombre d'accès par année)
- Gestion de la bibliothèque

### Cahier des charges de chaque indicateur obligatoire et facultatif

1. - Intitulé
2. - Instrument de mesure
3. - Unité statistique

Les propositions du Groupe de réflexion ont été adoptées, le 12 mai 2010. Elles seront suivies d'une mise en forme en deux langues du cahier des charges de chaque indicateur, le comité de la Conférence informera le comité de l'Association des archivistes suisses pour obtenir son appui de principe et l'hébergement des données statistiques, ainsi que sa collaboration pour contacter officiellement chaque partenaire de la démarche.

### **En plus des chiffres, les enseignements de la consultation aux Archives cantonales vaudoises depuis 1996**

Les Archives sont par nature gratuites et publiques, partant ouvertes à tous et pour toutes les catégories de demandeurs, sans qu'elles puissent, comme les bibliothèques ou les musées, se spécialiser par disciplines ou par niveaux, et adapter leurs procédures et leurs instruments de recherche à des disciplines ou à des niveaux d'utilisation déterminés. Il s'agit bien de publics qui se situent à des tranches d'âge, de niveau, de présence et d'attentes différentes, et ne sont rattachés entre eux que par la relation qu'ils entretiennent, de façon temporaire ou permanente, avec les Archives. L'accent a été mis sur une information renforcée, au besoin personnalisée, et sous diverses formes (*Guide du lecteur*, site Internet, papillon d'information, participation à des cours d'introduction, publication d'un numéro d'*Ecole-Musée* à l'intention

---

<sup>29</sup> Rickmer KIEßLING und Katharina TIEMANN, « Benutzung von Archivalien », dans *Praktische Archivkunde, Ein Leitfaden für Fachangestellte für Medien- und Informationsdienste Fachrichtung Archiv im Auftrage des LWL- Archivamtes* / hrsg. von Norbert REIMANN, Wolfgang BOCKHORST und Hans-Jürgen HÖTMANN, 2. überarbeitete Auflage, Münster: Ardey-Verlag, 2008, pp. 256-257 : « Archive führen regelmäßig Statistiken über die Benutzung. Sie dienen der Beobachtung, ob und wie sich die Nutzung des Archivs von Jahr zu Jahr verändert. Festgehalten werden häufig: Benutzerzahlen; Benutzungstage; Benutzungszwecke; benutzte Bestände. »

des gymnasiens <sup>30</sup>, conférences, numérisation du fichier héraldique, guides pratiques de consultation <sup>31</sup>). Même si ces publics ont en commun d'être demandeurs et motivés, ils sont en attente de réponses personnalisées, en raison de la diversité des niveaux de connaissances, des provenances et des disciplines. La relation entre le personnel des salles de consultation et les usagers est fondée sur la recherche d'un équilibre entre un accès le plus ouvert possible, des conditions d'utilisation respectueuse des documents comme des lois et règlements et, finalement, la protection des droits des cédants, des créateurs et des citoyens.

Notre conviction a toujours été de servir uniformément les publics, et de ne pas les opposer. Le risque était fort, en raison de la localisation des Archives, de faire de l'institution un lieu d'accueil du public scientifique, en poursuivant des objectifs élitistes et en sacrifiant le grand public. Il est vrai qu'un public scientifique offre à première vue plus d'autonomie et de connaissances; mais, il faut le reconnaître, il est aussi plus exigeant dans les prestations et les réponses. Il manifeste des besoins accrus par rapport à d'autres publics. Il est utile de souligner les efforts entrepris entre les enseignants et les archivistes des Archives cantonales vaudoises pour mieux informer le public universitaire sur les pratiques des archivistes et éviter les malentendus chroniques qui peuvent apparaître lors de la consultation. Universitaires et archivistes ne travaillent ni avec les mêmes méthodes ni dans la même optique. Pour les premiers, toute source est potentiellement créatrice d'information et comme telle, utile à la recherche. Les problématiques de la collecte et de la constitution des fonds d'archives ne sont pas perçues dans leur dimension archivistique. Leur recherche est pointilliste, quelquefois impatiente, toujours exigeante.

Il a toujours été clair de notre point de vue que la consultation ne s'arrêtait pas à améliorer les conditions physiques de l'accueil, le confort de la salle de lecture (ce qui a été fait et reconnu comme tel en 2001) <sup>32</sup>. Il faut faire évoluer les services offerts et associer à la consultation un ensemble de prestations dont l'une des plus importantes a été la mise à disposition du plus grand nombre d'inventaires, faits aux normes professionnelles et appelés à être mis en ligne, au bénéfice de descripteurs conçus en plus-value des descriptions archivistiques. Réduire le déficit d'inventaires, informer sur l'intégralité de ce qui est conservé, dans le respect des

---

<sup>30</sup> Gilbert COUTAZ et Jean-Luc WERMEILLE, « Les coulisses de l'histoire vaudoise. Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens », dans *Ecole-Musée*, 18, 2007, 28 p: la publication fait partie d'un dossier pédagogique disponible en ligne sur le site des Archives cantonales vaudoises, <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/services-et-publics/pour-les-enseignants/>

<sup>31</sup> Ainsi deux guides ont été rédigés en 2007 pour la consultation du cadastre (Robert Pictet) et du Registre foncier (Jérôme Guisolan) et mis en salle de lecture à disposition des usagers. Deux présentations dynamiques « *Au service de l'utilisateur* » et « *Parcours du document* » ont été produites pour la Journée nationale des Archives du 17 novembre 2007.

<sup>32</sup> L'architecture joue incontestablement un grand rôle dans la façon d'accueillir le public dans un bâtiment d'archives. La salle de lecture constitue le pôle d'attraction, elle doit se distinguer par sa qualité spatiale. Dans le cadre du bâtiment des Archives cantonales vaudoises, il a fallu atténuer l'impact de son orientation plein sud, par la pose de pare-soleil en 1997 et l'installation en 2001 de la climatisation. Elle a été complètement repensée en 2001, avec répartition des usagers sur toute la salle, le changement du mobilier. La salle de conférences, à l'origine séparée de la salle de lecture par une paroi vitrée, peut compléter en tout temps les disponibilités de la salle de lecture, à la suite de la pose de parois coulissantes. La salle d'expositions et le hall forment un espace commun depuis 2002, avec l'ajout d'un mobilier spécifique et l'apport de projecteurs adaptés, voir la visite virtuelle de l'espace public des Archives cantonales vaudoises, <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/informations/ouverture-publique/visite-virtuelle/> et Gilbert COUTAZ, « Archives cantonales vaudoises 1985 », dans *Archivbauten in der Schweiz und im Fürstentum Liechtenstein 1899-2009*, herausgegeben von Anton GÖSSI, unter der Mitarbeit von Gregor EGLOFF und Max HUBER, Baden: hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 207, pp. 60-67.

réserves de la consultation, renforcer et diversifier les politiques de collecte et de versement, encadrer l'accueil, informer et former le public par divers canaux de diffusion relèvent de la stratégie de la consultation. Mieux guider les premiers pas dans la recherche, en organisant des visites destinées aux étudiants, effectuer une intervention lors des cours d'introduction, publier des pages informatives s'imposent comme des composantes nécessaires. En organisant sur place depuis 2002 des expositions annuelles, en participant directement à des travaux de publication et aux activités scientifiques et associatives, l'institution cherche constamment à améliorer ses informations directes, à s'inscrire dans les réseaux de la connaissance et de la recherche et à faire grandir son audience auprès du plus grand nombre de cercles d'utilisateurs. Nous renvoyons à l'annexe 1 pour le détail du dispositif dont nous ne reprenons ici que les éléments principaux<sup>33</sup>.

A l'exception d'un archiviste qui se charge de la salle de lecture, les trois premiers jours de la semaine, chaque archiviste dont le directeur des Archives cantonales vaudoises est présent, deux fois par mois, en salle. Le bibliothécaire-universitaire, intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans le tournus, intervient quant à lui une fois par mois. Le parti pris de confier à tour de rôle la présidence de salle à un archiviste<sup>34</sup> a montré ses avantages. Il oblige chaque archiviste à évoluer dans ses savoirs, à s'intéresser aux domaines de compétences de ses collègues, à interroger le responsable du traitement des archives. Il lui permet de vérifier l'adéquation et le respect des procédures mises en place, de mesurer les réactions du public par rapport à ses propres travaux d'inventaire, ses atouts et ses insuffisances de connaissances. Il allège la charge de chaque collaboratrice et de chaque collaborateur en prenant sa part directe de la consultation dont il assume aussi le suivi des questions orales. Le défaut de ce dispositif est le niveau différent des savoirs, compensé par des échanges réguliers d'informations entre les archivistes, la mise par écrit de plusieurs procédures et le recours à la base de données. Les avantages sont le décloisonnement des savoirs et des compétences. Qui peut d'ailleurs répondre à tout, en salle, quand il s'agit de traiter de dix siècles de témoignages documentaires, et que les natures des questions sont souvent pointues et originales ?

Dans l'organisation de la salle de lecture, les deux employés, en fait des assistants-archivistes dans la terminologie de l'organigramme interne, placés sous la responsabilité du 1<sup>er</sup> assistant-archiviste, jouent un rôle prépondérant. Profitant des mouvements de personnel, les postes ont été valorisés, le cahier des charges précisé. Ils sont stratégiques dans l'image de l'institution (accueil, compétence, efficacité, service public), dans la surveillance de la consultation et dans la statistique des usagers et des documents consultés. De leurs observations dépend le repérage des documents endommagés, mal conditionnés, désordonnés, manquants, fautivement classés ou égarés. Ils sont la mémoire de tout ce qui se prête, s'échange, se prolonge, et est retourné en salle de travail. Ils sont à l'intersection des tâches liées aux inventaires, à la conservation et à la consultation et aident dans leurs activités les archivistes, les restaurateurs, le photographe. Le personnel de salle donne les premiers conseils sur les procédures administratives et scientifiques (il intervient en amont de l'archiviste de salle); il agit sur des aspects techniques (alimentation en papier des lecteurs-reproducteurs, toner, lampe), en appui du photographe; il

---

<sup>33</sup> Voir éléments portés par le site des Archives cantonales vaudoises

<sup>34</sup> Porte le nom dans l'archivistique du Canada francophone, « archiviste de référence », voir James LAMBERT, « La référence et la recherche : une vision holistique d'une interface », dans *Archives*, 1992, 23/4, p. 18.

est le garant avec les secrétaires des relevés journaliers destinés à la statistique. Il exécute les photocopies du public, en refusant au besoin certaines demandes qui pourraient porter atteinte à l'intégrité des documents (aucune photocopie directe ne peut être faite des documents originaux par le public ; l'autorisation d'utilisation des appareils photographiques numériques a fait chuter depuis 2005 le nombre de photocopies de plus de moitié). Enfin il contrôle l'application des délais de consultation et des dérogations<sup>35</sup>.

De manière générale, les Archives constatent les mêmes motivations de la recherche, dans des proportions variables : goût de l'histoire et retour aux sources ; besoin d'identité culturelle ; accroissement du temps de loisir ; émergence de nouveaux thèmes de recherche, mais aussi « les retombées des efforts de vulgarisation et de promotion des archivistes eux-mêmes ». Devant faire face à une demande sociale multipliée, elles tentent de répondre aux pratiques et aux attentes d'un monde complexe où le professionnel voisine avec l'amateur, où l'écolier et le citoyen ont aussi leur place. Elles sont devenues des vecteurs importants de la vie culturelle et démocratique. C'est ainsi que les Archives cantonales vaudoises se sont retrouvées à plusieurs reprises, à leur corps défendant, mais bénéficiant d'une publicité inattendue, au cœur de débats internationaux et médiatiques. Le 19 juin 1997, lors d'une Conférence de presse le Conseil d'Etat a dû constater avec elles la perte des dossiers de la Police des étrangers, concernant les réfugiés, en particulier les juifs refoulés du canton de Vaud, entre 1939 et 1945. Une double enquête administrative et scientifique a été diligentée sur le champ, pour examiner l'attitude des autorités politiques, judiciaires et bancaires vaudoises durant la Seconde Guerre mondiale. Conduit par le professeur André Lasserre, le rapport scientifique a été publié en juillet 2000<sup>36</sup>. Le rapport administratif avait rendu antérieurement ses conclusions : un non-lieu, avec des négligences constatées à différents niveaux de l'administration cantonale. Egalement en 1997, une autre enquête a été mandatée par le chef du Département de l'intérieur et de la santé publique et le médecin cantonal sur la stérilisation des handicapés mentaux dans le canton de Vaud de 1928 à 1985 – l'étude a été terminée en 2001 et publiée en 2002<sup>37</sup>. Les Archives cantonales vaudoises ont été enfin amenées à préparer en 2001 les réponses du Conseil d'Etat aux interventions suivantes de députés au Grand Conseil :

- interpellation Jean-Paul Dudt et consorts sur l'utilisation de la lettre C (comme communiste) dans les dossiers de l'administration cantonale vaudoise durant la Seconde Guerre mondiale, pour stigmatiser des groupes de réfugiés ou de citoyens suisses<sup>38</sup>;
- interpellation Jacques Leresche et consorts, demandant que le canton de Vaud tente de récupérer les archives vaudoises déposées à Turin<sup>39</sup>;
- postulat Michel Gardon sur la création d'un fonds vaudois de la recherche historique<sup>40</sup>.

---

<sup>35</sup> Voir les éléments constitutifs dans les procès-verbaux du Groupe de réflexion No 1 « Consultation publique », No 1, 31 octobre 2001, No 1 pp. 1-2 et No 3 (1er avril 2004), pp. 1-2.

<sup>36</sup> *La politique vaudoise envers les réfugiés victimes du nazisme, 1933 à 1945 : rapport présenté en juin 2000 au Conseil d'Etat du Canton de Vaud en exécution de son mandat du 18 juin 1997*, André LASSERRE et, sous sa direction, Laurent DROZ, Nathalie GARDIOL, Lausanne : Conseil d'Etat du canton de Vaud, 2000, 287 p.

<sup>37</sup> *Rejetées, rebelles, mal adaptées : débats sur l'eugénisme, pratiques de la stérilisation non volontaire en Suisse romande au XX<sup>e</sup> siècle*, par Geneviève HELLER, Gilles JEANMONOD, Jacques GASSER ; collaboration de Jean-François DUMOULIN, Genève : Georg, 2002, 480 p. (Bibliothèque d'histoire de la médecine et de la santé).

<sup>38</sup> *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 9 octobre 2001, pp. 3767-3781.

<sup>39</sup> *Ibidem*, 6 novembre 2001 après-midi, pp. 4625-4634, et *Le Temps*, 12 mai 2001, p. 15 (Laurent BUSSLINGER).

<sup>40</sup> *Ibidem*, 6 novembre 2001, pp. 4641-4648.

Elles firent de même à la question écrite du député Guignard, concernant la participation suisse et vaudoise au trafic transatlantique des esclaves<sup>41</sup>.

En relation avec les constats précédents, les chiffres démontrent un élargissement et une diversification du public des Archives cantonales vaudoises, depuis 1996<sup>42</sup>. Si le nombre total de consultations par année demeure stable et tend à croître légèrement, les usagers sont plus nombreux, consomment davantage dans un temps de plus en plus court ; par contre coup, il est beaucoup moins fidèle, les usagers qui viennent sur l'année ne dépassent guère la vingtaine de personnes. Autrement dit, le public est momentané, il est volatile. Par comparaison aux années antérieures à l'installation des Archives cantonales sur le site universitaire, il y a un contraste évident entre une capacité d'attraction des documents d'archives qui, incontestablement se renforce, et une dynamique de fidélisation qui piétine. On vient de plus en plus, on revient toujours aussi rarement.

En raison de leur localisation, les Archives cantonales vaudoises continuent à recevoir un tiers de personnes aux études, ce qui a pour conséquence de limiter la vague des généalogistes autour de 35% du public. Des glissements importants ont eu lieu durant la dernière décennie. L'histoire contemporaine occupe la place dominante dans les thèmes de la recherche historique, en raison du large effort consenti dans la confection d'inventaires des fonds de période récente, tant des archives officielles que des archives privées. On assiste d'ailleurs à un phénomène réjouissant : la mise à disposition des inventaires déclenche souvent de nouvelles recherches historiques, ce qui a pu être vérifié pour les fonds d'archives d'entreprises, des familles vaudoises nobles, ou encore des médias. L'histoire médiévale a perdu de son importance, malgré les efforts réitérés de l'Institut d'histoire médiévale de l'Université de Lausanne de lancer des travaux sur la période. Cela tient au nombre relativement faible d'étudiants pouvant travailler de manière directe sur les documents originaux, et du choix de thèmes sur la Maison de Savoie dont les documents sont conservés ailleurs qu'aux Archives cantonales vaudoises.

En 2002, la grille d'évaluation de l'objet des recherches des usagers a été modifiée : la délivrance d'une copie d'acte officiel (acte notarié, jugement, extrait du Registre foncier, etc.) est apparue, détachée de la rubrique qui l'accueillait jusqu'alors, « Histoire générale ». Ce type de consultation paraît se fixer autour du cinquième des demandes annuelles, créant la catégorie de la « clientèle citoyenne », qui s'adresse aux Archives cantonales vaudoises dans le cadre d'une démarche administrative ou juridique et non plus dans celui d'une recherche historique liées aux études ou aux loisirs (généalogie). L'apparition soutenue de cette clientèle citoyenne est un phénomène nouveau et qui fait des Archives cantonales vaudoises des prestataires de services administratifs. Il faut relever que cette catégorie d'usagers n'effectue en principe qu'une seule visite. Si elle reçoit une réponse positive, elle ne répètera pas

---

<sup>41</sup> *Ibidem*, 18 novembre 2003 après-midi, pp. 4753-4759. et Thomas DAVID, Bouda ETEMAD, Janick Marina SCHAUFELBUEHL, *La Suisse et l'esclavage des noirs*, Lausanne: Editions Antipodes & Société d'histoire de la Suisse romande, 2005, pp. 155-157.

<sup>42</sup> Trois catégories professionnelles ont été définies pour quantifier les professions des usagers : usagers en période de formation et retraités ; usagers avec une profession précise ; usagers relevant des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Pour les besoins de la consultation du site Internet, la page d'accueil distingue les groupes suivants : vous êtes « un professionnel ; de l'administration ; d'une commune ; un privé ; un chercheur ; pressé ».

obligatoirement sa démarche. Dans le cas contraire, elle ne reviendra pas non plus. Les sollicitations de l'administration demeurent parallèlement stables, autour du 3%.

Dans ce panorama des publics, il est indispensable de parler de la « clientèle des généalogistes », composante principale de ce qu'il est convenu de regrouper sous le terme « grand public » et qui s'ajoute aux chercheurs amateurs, aux usagers des archives dans le cadre de leurs loisirs. Etudiants et généalogistes sont les deux principales familles d'usagers des Archives cantonales vaudoises. A la différence des premiers, les généalogistes forment les usagers qui fréquentent ou sollicitent le plus longtemps les Archives, et qui consultent le plus de documents.

Le service au public a des limites ; il ne peut pas s'étendre jusqu'à prendre en compte les besoins de chaque usager. Celui-ci, dans le cadre des équipements existants et des orientations initiales qui peuvent lui être données, doit assumer lui-même pour l'essentiel ses recherches. S'il ne peut les faire lui-même, les archives ne se substituent à lui que brièvement. En principe, si la recherche dépasse deux heures continues, les demandeurs sont renvoyés à des personnes extérieures expérimentées. Il n'est pas question de faire les transcriptions et les traductions des documents de langue latine et de langue allemande, ni d'établir des arbres généalogiques, ni de faire des compléments d'investigations dans d'autres institutions. Il est vrai que l'impréparation de certains usagers ou la méconnaissance de la paléographie, du latin médiéval ou du vieil allemand font porter sur les Archives des éléments qui relèvent de l'organisation personnelle et de la formation des usagers. Ces prestations sont proposées à un groupe de personnes expertes dont les Archives cantonales vaudoises tiennent la liste à jour et qu'elles transmettent dans leur réponse. La rétribution pour de tels services paraît légitime. Il faut remarquer que les pressions budgétaires ont obligé les Archives cantonales vaudoises à dépasser les émoluments traditionnels au profit de facturations automatiques au prix coûtant de plusieurs prestations dont la plus emblématique est la copie certifiée conforme.

En quatorze ans, les horaires d'ouverture ont passé de 45 heures hebdomadaires à 37 heures, avec maintien de l'ouverture pendant la pause de midi, et l'élargissement de l'horaire, un soir, par semaine, jusqu'à 19 heures. La réduction du nombre d'heures n'a pas provoqué de réduction de la fréquentation. Elle l'a au contraire rendue plus dense et plus constante. En échange, il est apparu indispensable d'améliorer les conditions d'accueil du public, en mettant à sa disposition une armoire à boissons froides et à nourriture, en plus des boissons chaudes, jusqu'alors la seule prestation offerte dans le hall d'entrée. La pratique des prix a été maintenue volontairement basse, car la grande majorité des usagers appartient à un public sans grandes ressources financières.

### **E-Archiv : de nouveaux usages pour de nouveaux usagers ?**

Les nouvelles techniques de diffusion de l'information offrent de nouveaux modes de communication avec les publics. Longtemps, leur absence a obligé les usagers des Archives à s'astreindre à de longues journées de copie des documents d'archives, à venir régulièrement dans la salle de lecture devant l'ampleur de la tâche. Les valeurs de la société ont également changé ; les exigences de la consommation rapide et aisée de l'information ont fait des usagers souvent un public pressé et impatient, toujours plus nombreux à venir s'informer, mais de moins

en moins prêt à revenir. Il est inutile de vouloir combattre les nouveaux comportements, il faut les accompagner, en pensant différemment les conditions de leur prise en compte. Qu'on le veuille ou non, les dépôts d'archives sont le reflet des pratiques de la société, ils en portent les témoignages et les attitudes. Ils sont contraints de s'adapter, d'évoluer et de s'inscrire dans le mouvement général, avec leurs atouts et leurs exigences de protéger l'intégrité du patrimoine documentaire et de le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures. Ils sont à la fois les médiateurs des informations pour demain et les garants que ce qui a été conservé à un moment pourra être retrouvé demain.

Assurément plus tardivement que dans les autres professions, les archivistes ont développé des pratiques professionnelles normatives, de valeur universelle ; ils sont désormais capables d'échanger et de diffuser sur la base de mêmes standards et de s'appropriier les nouvelles technologies. Les phénomènes suivants sont constatés depuis quelques années à l'avantage des archivistes : leur interrogation sur la place de leur profession dans le signalement des ressources documentaires placés sous leurs responsabilités ; la mise en ligne des inventaires de leurs fonds, d'abord les plus emblématiques (état civil, cartographie, chartier médiéval) ; l'essor de la numérisation des séquences documentaires emblématiques ; la constitution de réseaux de dépôts d'archives<sup>43</sup>. Les processus sont plus ou moins rapides, selon les disponibilités financières et les volontés affirmées des responsables. On assiste à des changements de paradigmes. Le fait de pouvoir consulter les documents originaux a été longtemps un privilège et une valeur pédagogique ; aujourd'hui, c'est le signe d'une institution qui manque de moyens. Consulter des archives passe par la venue en salle de lecture ; au moment où de nombreuses informations circulent librement et sans contrainte horaire sur les sites, les usagers des Archives commencent à s'étonner de l'obligation de se rendre dans une institution d'archives.

Le mouvement a commencé : la salle physique de lecture, ouverte à certaines heures, cohabite avec la salle virtuelle de lecture, ouverte en permanence<sup>44</sup>. L'utilisateur attend de pouvoir fréquenter à terme l'une et l'autre, selon ses capacités, à délaissier la salle physique de lecture au profit de la seconde. Le phénomène a été pris en compte dans les indicateurs de la future statistique nationale, en faisant de la consultation du site Internet une composante chiffrée de l'audience du dépôt d'archives. Peu d'études comparatives de la consultation des deux salles ont paru à ce jour. Elles datent déjà de quelques années et n'ont pas de correspondants à ce jour. Aux Archives départementales de la Mayenne, à la suite de la mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil en 2003, « la salle de lecture réelle n'est pas aussi peuplée (...). On a même constaté, pour la première fois depuis trente ans, une baisse de la fréquentation d'environ 10% »<sup>45</sup>. Jean Luquet, actuel directeur du patrimoine au Conseil général de la Savoie et ancien

---

<sup>43</sup> Signalons le site commun ouvert en juillet 2010, sous l'adresse <http://www.archivportal.ch/search.aspx> et réunissant Archiv für Zeitgeschichte, Staatsarchiv Basel-Stadt, Staatsarchiv Thurgau, Staatsarchiv Zug et Staatsarchiv Zürich.

<sup>44</sup> Consulter un des exemples les plus aboutis en Suisse, Archiv für Zeitgeschichte, à Zurich, AFZ Online, <http://online-archives.ethz.ch/>

<sup>45</sup> Joël SURCOUF, « Les archives sur Internet : de nouveaux usages... aux Archives départementales de la Mayenne », dans *Culture & recherche*, 103, octobre-novembre-décembre 2004, p. 9 : « Il est trop tôt pour savoir si cette diminution est due à la mise en ligne des archives les plus consultées ou si ce mouvement, qui s'observe dans d'autres services dont les archives ne sont pourtant pas en ligne, est un phénomène plus général. », accessible en ligne <http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr/cr103.pdf>

directeur des Archives départementales de Savoie, fournit des chiffres éloquentes sur les deux types de consultation dans son institution : « Selon les années, de 1 500 à 2 000 personnes consultent en salle de lecture environ 20 000 documents par an. A cela s'ajoute désormais la fréquentation virtuelle (...) : moyenne mensuelle de 20 000 visites et 90 000 pages vues. » (...) Les Archives départementales n'ont pas pour autant perdu leur vocation de service public : le nombre moyen de séances de travail payantes (une personne venant consulter au moins un document) s'établit à 321 par mois, tandis qu'en salle de lecture, la moyenne, très stable depuis, est de 600. La mise en ligne a donc accru de 50% la fréquentation des archives. »

La conclusion de Jean Luquet est la suivante : « Un public nouveau peut désormais accéder aux archives. Les archivistes français doivent concevoir leur action dans un contexte économique, institutionnel et technique profondément bouleversé : numériser et diffuser ses archives pourrait bien se révéler, pour une collectivité, un astucieux pari pour l'avenir. <sup>46</sup> »

Il n'est pas possible de tirer aujourd'hui des conclusions définitives sur le recours aux nouvelles technologies dans le domaine des archives <sup>47</sup>. Nous n'en sommes qu'au début du phénomène déjà généralisé dans le monde des bibliothèques et de la documentation. Il ne fait néanmoins pas de doute que la mise en ligne des inventaires d'archives, doublée de la mise en ligne des images des documents, élargira considérablement le nombre d'utilisateurs des Archives, modifiera les types de publics et fera faire des bonds considérables dans les statistiques de la consultation. Elle déplacera les charges de travail, fera évoluer le travail des archivistes, sans que ceux-ci soient assurés de disposer des moyens de faire face aux déferlantes de demandes et d'attentes.

Faut-il parier dès maintenant que la mutation du public va encore s'accroître jusqu'à un fléchissement considérable du nombre de lecteurs en salle de lecture et, par contre-coup, à l'augmentation affirmée de consultants à distance ? Les consultants virtuels vont-ils prendre la place des consultants réels ? Est-il insensé de penser qu'un jour les salles de lecture se videront de leurs lecteurs, l'accueil et les informations étant assurés par les sites web ? A l'évidence, la tendance de la consommation des informations ira en s'accroissant en même temps que la fidélisation des lecteurs à l'institution continuera à diminuer. Si davantage de personnes recourent aux services des Archives via les nouvelles technologies et les sites,

---

<sup>46</sup> Jean LUQUET, « Les archives sur Internet : de nouveaux usages... aux Archives départementales de la Savoie », dans *Culture & recherche*, 103, octobre-novembre-décembre 2004, pp. 10-11, accessible en ligne, <http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr/cr103.pdf> : « Depuis l'ouverture de leur site Internet, les Archives départementales de Savoie ont vu la fréquentation de leur salle de travail augmenter de 12 % en 1998 par rapport aux années précédentes », Jean LUQUET, « La numérisation, une révolution pour les Archives départementales », dans *Des Patrimoines de Savoie*, 2 novembre 1998, p. 3. Revenant en 2008 sur cette question, l'auteur porte un jugement différent sur la consultation : « Actuellement le service reçoit entre 400 et 600 séances de travail par jour, soit autant que la salle de lecture physique en un mois. Au contraire, la fréquentation de la salle de lecture s'est d'abord maintenue, mais connaît désormais une forte baisse et une baisse régulière au fur et à mesure que le volume des archives disponibles en ligne s'accroît. » (Jean LUQUET et Danielle MUNARI, « L'état civil en Savoie », dans *Formazione, organizzazione, gestione e utilizzo degli archivi storici delle Comunità religiose di base. Formazione, organizzazione, gestione e utilizzo des archives historiques des Communautés religieuses de base. Atti del V Convegno degli Archivistici de l'Arco Alpino Occidentale*, Susa, 14-16 septembre 2008, Susa : Centro culturale diocesano, 2010, p. 39.

<sup>47</sup> Seules quelques Archives cantonales produisent à ce jour des statistiques de la consultation de leur site, et encore depuis une date récente : Bâle-Ville, Genève, Lucerne, Zurich, Archives cantonales vaudoises.

elles risquent de le faire de plus en plus brièvement et momentanément. Il s'agit pour elles de trouver une information, nullement de s'intéresser au fonctionnement quotidien d'un service d'archives. Que faire devant de tels mouvements irréversibles et sans précédent ?

De mon point de vue, il faut jouer sur la complémentarité des deux salles, également sur leurs spécificités.

Les sites Internet, en raison des coûts et des exigences technologiques, fourniront toujours des informations en deçà des contenus des fonds; ils ne remplaceront pas les ramifications et les interdépendances entre les fonds d'archives que peuvent faire ressortir les archivistes qui s'occupent de l'accueil des lecteurs; ils ne pourront jamais se substituer au contact avec l'original ni traduire le contexte des dossiers d'archives ni leur cadre environnemental. Le risque encouru est l'interprétation abusive ou incomplète des informations affichées, par méconnaissance des dépôts d'archives et des exigences de la recherche. C'est l'archiviste de salle qui suggère les reformulations de la recherche, fait préciser la demande et ramifie les ressources documentaires. Aucun moteur de recherche ne remplacera jamais la pertinence des renseignements de l'archiviste de salle pour partir sur les traces des sources authentiques. Cette relation unique est d'une irremplaçable richesse. Les Archives cantonales vaudoises ont fait le pari de l'indexation, à un moment où plusieurs dépôts d'archives l'ignorent ou font confiance aux moteurs de recherche et que les bibliothèques suisses sont tentées de porter leurs efforts sur la numérisation aux dépens de l'indexation. La démarche nous paraît très risquée, car elle enlève aux métiers de l'information une de leurs spécificités ou un de leurs apports les plus fondamentaux<sup>48</sup>.

Avec les nouvelles technologies, le clic de l'ordinateur est une aide avancée, un point d'accès qui permet de faire des tris et de hiérarchiser l'importance des réponses. La possibilité est donnée d'offrir en tout temps des informations généralistes et caractéristiques, des mises à jour permanentes, des profondeurs d'interrogation changeantes selon la qualité des instruments de travail, des images de documents. Les rapprochements entre les dépôts d'archives vont augmenter et renforcer les approches sur des mêmes thématiques de recherches, les solidarités de types et de natures de documents, souvent séparés par les traditions des collectes, les exigences conservatoires et les dynamiques institutionnelles. La mutualisation des ressources est déjà un leitmotiv des contacts professionnels, « Internet, das kommende Netz der Netze ?<sup>49</sup> »

Dans cet environnement en pleine ébullition et en perpétuel bouleversement, il nous apparaît qu'au lieu de créer des discriminations et des segmentations étanches dans les publics et dans leur mode de travail, il vaut mieux les englober dans l'offre générale. Les dépôts d'archives et les archivistes ne trouveront, de notre point de vue, leur justification (ils jouent par là même leur survie) que par leur insertion dans la société et leur faculté à s'adapter aux évolutions de

---

<sup>48</sup> Gilbert COUTAZ, « L'indexation aux Archives cantonales vaudoises, à la croisée des interprétations. Considérations générales et particulières », dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 2008*, Chavannes-près-Renens: Archives cantonales vaudoises, 2009, pp. 37-88.

<sup>49</sup> Matthias MANZ-TANNER, « Archivnetzwerke – national und international », dans *Revue suisse d'histoire*, 47/3, 1997, p. 318.

celle-ci. Il faut que les autorités soient conscientes qu'il faudra investir dans le domaine de la diffusion, car il constitue désormais la valeur-étalon de l'audience d'une institution. Toutes les fonctions d'un dépôt d'archives sont subordonnées à sa capacité de communiquer, de valoriser et de transmettre. La consultation ne se décrète pas, elle s'aménage en fonction des richesses documentaires conservées, des apports constants de nouvelles sources à la connaissance et des modes d'échanges. C'est pourquoi, il faut d'abord exister en tant qu'institution, offrir des prestations, des compétences, et des environnements favorables à la réflexion et à la recherche<sup>50</sup>. L'approche quantitative de la consultation doit se doubler d'une approche qualitative<sup>51</sup>. C'est un exercice périlleux, peu pratiqué, car les indicateurs ne sont pas toujours faciles à appréhender. Savoir ce que recherche un lecteur nous permet-il vraiment toujours de savoir ce qu'il veut? Est-on bien assuré que ce qu'il trouve le satisfait? Comment vit-il une recherche infructueuse? Peut-on quantifier le pourcentage de public fourvoyé? Monsieur Tout-le-monde trouve-t-il les archives à son goût? Ce sont des questions légitimes qui se vérifient occasionnellement dans les courriers reçus et dans les contacts directs en salle. En plus de juger la performance des dépôts d'archives en auscultant leur mode de fonctionnement<sup>52</sup>, ne vaudrait-il pas mieux examiner occasionnellement de manière supplétive l'image externe qu'ils donnent et consulter leurs usagers?

## Désormais

Les Archives cantonales vaudoises, comme tout autre secteur d'activité, doivent faire valoir leurs droits, et non plus seulement leurs devoirs, affirmer leurs exigences, et non pas seulement leur disponibilité. Elles doivent savoir entendre leurs critères professionnels dans les procédures dont les montants sont minimisés ou auxquelles les moyens financiers font défaut. Elles prouvent chaque jour leurs apports, leurs résultats, leurs objectifs, tout en partageant les contraintes d'une administration prise dans les difficultés financières et structurelles. La bonne

---

<sup>50</sup> Nous n'écrivons pas autre chose dans notre dossier thématique de 1996 (voir supra note 2, p. 31): La consultation « ne se décrète pas, l'intérêt pour certains fonds d'archives ne se commande pas. Le personnel des Archives cantonales vaudoises doit créer les meilleures conditions d'accueil possibles, favoriser l'arrivée en salle de travail de nouveaux fonds par la confection d'instruments de recherche; il doit aussi élargir ses centres d'intérêt et faire en sorte que le versement d'archives soit suscité et que celles-ci soient réceptionnées dès aujourd'hui, même si leur « rentabilité » ne se révélera que demain. La primauté de la création d'instruments de recherche doit être réaffirmée. Cette action, essentielle pour le bon fonctionnement des Archives, doit être valorisée; c'est elle qui accrédite les délais de communication des documents.»

<sup>51</sup> Paul CONWAY (cité par PUGH, op. cit. note 8, p. 259) « suggests that archivists should measure and evaluate three aspects of the use of archives: quality, value and integrity.

1. Quality: How well do archivists understand and meet the information needs of users? To understand quality, archivists both measure user needs and evaluate the quality of reference services.
2. Value: What are the effects of use on individuals, groups, and society as a whole? To understand value, archivists assess the value of archival information to researchers and to indirect users beyond the repository.
3. Integrity: How well do archivists balance their obligations to preserve materials against their obligations to make the available? The purpose of many of the forms used to manage reference service is security. Informations gathered in them can be used, beyond security, to plan preservation and reproduction. »

<sup>52</sup> Entre février et juillet 2001, une démarche qualité a été conduite aux Archives cantonales vaudoises, à l'initiative de celles-ci, par la Démarche de modernisation de l'Etat, avec implication du Service des affaires culturelles auquel les Archives cantonales étaient alors rattachées (voir *Rapport d'activité 2001 des Archives cantonales vaudoises*, Chavannes-près-Renens: Archives cantonales vaudoises, 2002, p. 3. Depuis août 2008, les Archives cantonales vaudoises sont soumises à l'exercice du Schéma du système d'information.

volonté et l'honnêteté ne suffisent pas à justifier les besoins (elles sont des valeurs initiales de toute démarche), il faut encore les fonder, les afficher et convaincre. Dans ce contexte, les chiffres sont des éléments incontournables de l'organisation de l'institution, qu'ils soient favorables ou défavorables. Ils sont l'indice de leur maturité professionnelle. Savoir souligner les coûts et les prix, les réussites et les échecs, travailler sur la durée (faire des programmes sur dix ans et y tenir, même si des inflexions doivent être données), motiver une équipe en sachant reconnaître ses qualités, mais aussi faire ressortir ses faiblesses, ses inaptitudes et ses limites, développer des stratégies, souvent en devant répéter les contenus et les objectifs, dans des environnements humains et hiérarchiques changeants régulièrement quand ce n'est pas d'une législature à l'autre, voilà tous les défis à relever par les Archives cantonales vaudoises. Non seulement, elles doivent savoir compter, mais elles doivent compter avec les circonstances et les ... usagers, fussent-ils de l'administration. «Un usager qui quitte la salle de lecture satisfait est, en tant que citoyen muni du droit de vote, un «solde créditeur» lors de la votation concernant l'aménagement des Archives!»<sup>53</sup>.

---

<sup>53</sup> WAELCHLI, *Les usagers*, art. cit. note 24, p. 23.

## **Annexe 1 : le dispositif de la consultation aux Archives cantonales vaudoises**

### **1996**

Juin : réalisation du câblage informatique dans tout le bâtiment. Multiplication des prises de branchement pour les ordinateurs portables.

Décembre : base de données opérationnelle

Refonte du Rapport d'activité avec un élargissement important de la relation et adoption d'un sommaire fixe pour permettre la comparaison des données d'une année à l'autre. Ainsi le chapitre 11 porte le titre «Utilisation», modifié en 2001 «Consultation et utilisation des archives»

Mise en place des outils statistiques (principes, formulaires et indicateurs)

Publication du premier dossier thématique dans le Rapport d'activité, consacré au thème : «Profils des usagers et documents consultés : enseignements des données statistiques de 1996»

Horaire d'ouverture : lundi au vendredi, de 09h.00 à 18h.00, soit 45 heures d'ouverture hebdomadaire

Cours de paléographie donné aux archivistes communaux, chaque deux ans, par les Archives cantonales vaudoises. La dernière édition a eu lieu en septembre-octobre 2009.

Mise en place du dispositif de l'accueil quotidien : une secrétaire, un employé de salle et un archiviste dont les deux premiers changent à la mi-journée. Chaque archiviste assume à tour de rôle la présidence de salle.

Accueil du Passeport-vacances dès cette année

### **1997**

15 novembre : Journée suisse des Archives

Mise en place du Journal informatique de la consultation

La période de la révision annuelle passe de 3 semaines à 2 semaines (désormais deux premières semaines de mars)

Les Archives cantonales vaudoises sont chargées par l'Association des archivistes suisses d'organiser le cours d'introduction aux nouveaux archivistes «Les Archives et leurs utilisateurs». Le cours sera donné à nouveau en 1999, 2001, 2003 et 2005.

Les travaux de reproductions commandés par les usagers confiés désormais à un photographe privé agréé par l'institution

### **1998**

Dépliant des Archives cantonales vaudoises, réalisé par les étudiants de l'Ecole supérieure d'information documentaire, Genève

Introduction du nouvel horaire dans le courant de l'année :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 09h.00 à 18h.00

Mercredi, de 14h00 à 19h.00 (octobre-mars)

Mercredi, de 14h.00 à 20h.00 (avril-septembre)

## **1999**

Achèvement des travaux de pose de stores pare-soleil sur toutes les fenêtres de la salle de lecture  
Début du renouvellement progressif du parc des lecteurs-reproducteurs de microfilms de la zone publique

Matériel d'information sur la manipulation des documents pour les lecteurs

## **2001**

Février-juillet: démarche qualité, soit évaluation des procédures de fonctionnement et proposition d'éléments d'amélioration

20 juin : ouverture des premières pages d'informations relatives aux activités et aux prestations des Archives cantonales vaudoises, sur le site Internet du Département des institutions et des relations extérieures

Octobre-décembre: fermeture durant trois mois de la salle de lecture pour des raisons de travaux

12 décembre : adoption du Règlement de la salle de lecture qui abroge celui du 9 mars 1959

## **2002**

7 janvier : réouverture de la nouvelle salle de lecture, dotée de la climatisation et d'un mobilier complètement neuf, avec des lampes individuelles

24 janvier – 10 janvier 2003 : première exposition annuelle jamais organisée par les Archives cantonales vaudoises «Un bâtiment en mutation». Les principes suivants sont arrêtés: inauguration de l'exposition à la faveur de l'apéritif organisé chaque année par les Archives cantonales vaudoises pour célébrer le 24 janvier, la durée de l'exposition correspond à l'année civile. De plus, un choix des documents présentés lors des expositions sera placé sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises, une fois l'exposition terminée

16 novembre : participation à la journée suisse des Archives : confection à cette occasion d'un dépliant commun Archives cantonales vaudoises et Archives de la construction moderne

Mise à disposition de casiers de consigne: le dépôt des sacs, serviettes, etc., est rendu obligatoire, afin d'éviter la soustraction de documents, volontaire ou par inadvertance

Mise en circulation du Guide de l'utilisateur, présentant en 20 pages les Archives cantonales, en particulier toutes les informations pratiques nécessaires à la consultation

Adoption d'un nouvel horaire d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 09h.00 à 17h.00

Mercredi, de 14h.00 à 19h.00

## **2003**

1<sup>er</sup> octobre 2003 : depuis, les Archives cantonales vaudoises disposent de statistiques sur la consultation de leur site, qui quantifient à la fois la partie généraliste du site et le site Inventaire général des Archives communales vaudoises avant 1961

Octobre : mise en place des formulaires de demande d'autorisation de consultation, dans le prolongement du Règlement du 25 septembre 2003 d'application de la loi du 24 septembre 2002 sur l'information

1<sup>er</sup> décembre : ouverture du premier site Internet spécifique des Archives cantonales vaudoises

Revalorisation des postes d'employés de salle, à la faveur du départ à la retraite presque simultanée des deux titulaires

## **2005**

Novembre : création d'une entrée spécifique «Archives cantonales vaudoises» sur l'Intranet de l'Etat

Assermentation du directeur et de son adjoint pour délivrer des copies certifiées conformes d'actes officiels

Installation d'une armoire à boissons froides et snacks dans le hall d'entrée, en complément du distributeur de boissons chaudes depuis toujours à disposition des lecteurs

## **2006**

30 novembre : mise en ligne du nouveau site Internet des ACV, sur l'outil Typo 3

Interdiction de la fumée dans tout le bâtiment

## **2007**

1<sup>er</sup> novembre : achat de licences scopeArchiv

17 novembre : participation à la 3<sup>e</sup> Journée suisse des Archives

## **2008**

24 avril : officialisation de l'hébergement, avec une entrée spécifique mais en reprenant l'architecture générale, sur le Portail des Musées cantonaux

4 novembre : officialisation de la fin des travaux de densification des locaux de stockage

## **2009-2010**

4 mai : début de la numérisation des registres de reconnaissances

8 mai : ouverture de la base de données «Panorama», dans son nouvel environnement

18 décembre 2009 au 28 février 2010 : mise en consultation publique de l'avant-projet de la loi sur l'archivage

## **2010**

1<sup>er</sup> janvier : le bibliothécaire universitaire est associé à la présidence de salle qu'il fait une fois par mois.

2 septembre : ouverture sur Internet de la base données DAVEL (Description des Archives cantonales Vaudoises sous une forme ELelectronique). Possibilité de commander à l'avance les documents par la base de données DAVEL

## Annexe II : éclairages particuliers sur la consultation

Les éléments sont tous des extraits des rapports d'activité, sous les années concernées, accessibles en ligne <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/publications/rapport-annuel/>

### 1996

Il est évident que les fonds d'archives contemporaines (les sections K et S) sont relativement peu demandés, d'une part parce que de nombreux fonds ne sont pas au bénéfice d'un inventaire et d'autre part parce qu'une réserve générale de consultations s'applique aux fonds d'archives qui ont moins de 50 ans (100 ans pour le Département de justice, police et affaires militaires, ainsi que l'Ordre judiciaire). Une consultation correspond à une présence quotidienne en salle de travail, quelle que soit sa durée.

Tableau 1. Fréquence annuelle des consultations par usager et nombre de consultations

Fréquence	Usagers	%	Usagers cumulés	%	Consultations	%	Consultations cumulées	%
1 x	454	40,68	454	40,68	454	7,74	454	7,74
2 x	257	23,02	711 (454+257)	63,70	514 (257x2)	8,77	968 (454+514)	16,52
3 x	101	9,05	812	72,75	303	5,17	1.271	21,69
4 x	65	5,82	877	78,58	260	4,43	1.531	26,13
5 x	53	4,74	930	83,33	265	4,52	1.796	30,65
6 x	25	2,24	955	85,57	150	2,56	1.946	33,21
7 x	21	1,88	976	87,45	147	2,50	2.093	35,72
8 x	17	1,52	993	88,97	136	2,32	2.229	38,04
9 x	10	0,89	1.003	89,87	90	1,53	2.319	39,58
10-20 x	61	5,46	1.064	95,34	853	14,55	3.172	54,13
21-30 x	11	0,98	1.075	96,32	281	4,79	3.453	58,93
31-40 x	13	1,16	1.088	97,49	468	7,98	3.921	66,92
41-50 x	6	0,53	1.094	98,02	276	4,71	4.197	71,63
51-60 x	8	0,71	1.102	98,74	435	7,42	4.632	79,05
61-70 x	4	0,35	1.106	99,10	267	4,55	4.899	83,61
71-80 x	3	0,26	1.109	99,37	235	4,01	5.134	87,62
81-90 x	3	0,26	1.112	99,64	251	4,28	5.385	91,90
91-140 x	4	0,35	1.116	100,00	474	8,09	5.859	100,00

Le tableau qui suit constitue un indicateur de gestion essentiel et un panorama intéressant des orientations de la recherche actuelle. Ses chiffres doivent cependant être interprétés avec précaution : le fléchissement de la consultation de 1995 à 1996, par exemple, semble bien être dû aussi bien à l'augmentation de la durée de la fermeture annuelle qu'à la diminution brutale du nombre de parchemins consultés (de 8 637 à 3 300), du fait de la fin d'une étude basée sur l'exploitation systématique de ces sources.

Tableau 2. Documents consultés par sections en 1986, 1995 et 1996

<i>I. Fonds d'archives</i>	1986 (fermeture : 27-31.12)		1995 (fermeture : 27 31.12)		1996 (fermeture : 10-29.6)	
	Articles différents consultés	Total des articles consultés	Articles différents consultés	Total des articles consultés	Articles différents consultés	Total des articles consultés
A Epoque savoyarde (jusqu'en 1536)	233	346	492	680	225	364
B Epoque bernoise (1536-1798)	1.502	2.102	885	1.400	926	1.455
C Parchemins/papiers	4.618	6.159	6.340	8.637	2.222	3.300
IB Inventaire bernois	189	202	114	202	60	87
D Notaires (jusqu'en 1837)	3.698	4.872	2.423	2.925	3.201	3.979
E Etat civil/population	48	144	39	86	63	169
F Terriers	354	450	394	487	619	860
G Cadastres et plans	1.582	2.216	1.634	2.888	2.510	3.869
H Helvétique (1798-1803)	225	271	143	193	399	652
J Affaires fédérales (1803-1848)	1	2	15	15	6	6
K Archives officielles dès 1803 (entrées avant 1985)	1.433	2.110	1.094	1.306	1.213	1.369
P/PP Fonds privés	1.992	2.070	3.292	4.269	2.819	4.836
Q Imprimés	0	0	2	2	0	0
R Reproductions	6	6	3	4	22	36
S Archives officielles dès 1803 (entrées de 1985 à 1995)	88	107	369	414	257	438
AMH (Archives des monuments Historiques)	359	359	35	35	9	9
Autres sections	---	---	---	---	251	251
<i>Total I</i>	<i>16.328</i>	<i>21.416</i>	<i>17.274</i>	<i>23.543</i>	<i>15.423</i>	<i>21.680</i>

	1986 (fermeture : 27-31.12)		1995 (fermeture : 27 31.12)		1996 (fermeture : 10-29.6)	
<i>I. Fonds d'archives</i>	Articles différents consultés	Total des articles consultés	Articles différents consultés	Total des articles consultés	Articles différents consultés	Total des articles consultés
<i>II. Microfilms</i>						
Microfilms de l'Etat-civil	---	2434	---	3166	---	3638
Autres microfilms	---	25	---	94	---	106
<i>Total II</i>	---	2459	---	3260	---	3744
<i>III. Microfiches</i>						
Archives des monuments historiques	---	---	---	228	---	283
<i>Total III</i>	---	---	---	228	---	283
<i>IV. Bibliothèque (réserve) et documentation</i>						
Bibliothèque (réserve)	---	143	---	164	---	240
Dossiers ATS (Agence télégraphique. suisse)	---	630	---	660	417	496
Dossiers généalogiques	---	129	---	259	204	245
<i>Total IV</i>	---	902	---	1083	---	981
<b><i>Nombre total d'articles consultés</i></b>	---	<b>24777</b>	---	<b>28114</b>	---	<b>26688</b>

L'article est la plus petite unité archivistique identifiée et répertoriée. Il désigne aussi bien un document qu'une enveloppe, un registre ou un carton. Il peut contenir d'une à plusieurs dizaines de pièces. Le décompte étant basé sur les fiches de commande des articles, ceux dont la consultation est prolongée (parfois sur plusieurs semaines, voire mois) ne sont décomptés qu'une seule fois. La différence entre la première et la seconde colonne de chaque année permet de mettre en évidence la proportion de consultations multiples des mêmes articles.

## 1999

Le total des consultations s'élève à 5087 (5495), par 1714 (1629) personnes différentes : 4216 (4783) séances de travail en salle de lecture ont été effectuées par 1097 (1070) lecteurs différents, 441 (336) réponses scientifiques ont été fournies par écrit et 430 (376) par téléphone.

On constate que si le nombre total des consultations décroît, en raison notamment de la forte diminution des chercheurs engagés pour des travaux sur les sources d'archives dans le cadre

des emplois temporaires subventionnés, le nombre de personnes différentes utilisant les Archives cantonales vaudoises tend par contre toujours à grandir. On remarque aussi que les demandes par écrit (y compris le courrier électronique) et par téléphone sont en nette augmentation. Enfin, on relève une plus forte emprise des généalogistes et un certain recul des travaux universitaires. Deux explications viennent à l'esprit pour expliquer ce dernier phénomène, qui est en contradiction apparente avec l'augmentation du nombre d'étudiants à l'Université (et notamment en lettres et en sciences sociales et politiques): d'une part, une tendance à se contenter de sources secondaires, accessibles en bibliothèque, pour les travaux de séminaires, mais aussi de mémoires, et d'autre part, l'acquisition par l'Institut d'histoire médiévale de nombreux microfilms réalisés par les Archives de Chambéry et Turin, pour une série de travaux sur la maison de Savoie.

Un nouvel horaire d'ouverture des Archives cantonales vaudoises a été introduit dans le courant de 1998: l'institution est depuis lors fermée au public le mercredi matin, mais ouverte ce même jour jusqu'à 19 h. 00 d'octobre à mars et 20 h. 00 d'avril à septembre (les autres jours, la fermeture est maintenue à 18 h. 00). Une statistique de la présence en salle de travail a été tenue depuis le début de 1999 afin de vérifier l'utilité de cette fermeture plus tardive du mercredi soir. Elle révèle un succès plutôt modeste de cette nouvelle formule, mais avec une certaine tendance à la croissance. En effet, le nombre moyen d'usagers en salle un quart d'heure avant la fermeture était de 1,77 au 1er trimestre, de 1,33 au 2<sup>e</sup>, de 2,80 au 3<sup>e</sup> et de 3,93 au 4<sup>e</sup>. A titre de comparaison, la présence moyenne en salle à 18 h. 00, heure usuelle de la fermeture, était relativement stable, respectivement de 5,21 / 6,00 / 6,76 / 5,51. Un décompte complémentaire des usagers arrivant aux Archives cantonales vaudoises après 17 h. 00 le mercredi semble indiquer que la «clientèle» du soir est formée à parts à peu près égales d'usagers profitant de l'ouverture retardée pour prolonger leur après-midi de consultation et de personnes venant spécialement à cette occasion, après leur journée de travail. Ces observations incitent à la poursuite de l'expérience, afin de vérifier si l'évolution positive qui est en cours se confirme.

## **2006**

Le phénomène constaté ces dernières années s'est ainsi accentué: le nombre de lecteurs inscrits est assez stable (en 2006, il est même rigoureusement identique à celui de 2005), mais ceux-ci viennent en moyenne moins souvent aux Archives cantonales vaudoises. Comme dans d'autres domaines, la tendance est à une consommation plus rapide, au «zapping» culturel. D'autres causes peuvent aussi être évoquées, conjoncturelles (la réduction des montants alloués par différents services de l'administration cantonale pour des mandats de recherche dans le cadre desquels certains chercheurs étaient amenés à fréquenter quotidiennement les Archives cantonales vaudoises; la réorientation d'un programme d'emplois temporaires subventionnés qui effectuait un dépouillement systématique de certaines sources cartographiques des Archives cantonales vaudoises) ou structurelles (la réduction du volume des mémoires de fin d'études et du temps de rédaction qui leur est alloué).

Parallèlement à cette baisse du nombre de lecteurs réguliers, on assiste à une très forte augmentation du nombre de réponses fournies par écrit (par courrier postal ou électronique):

+ 119 % en un an. Cette évolution est due presque entièrement aux nombreuses demandes de délivrance de copies certifiées conformes d'actes officiels, adressées aux Archives cantonales vaudoises et non plus aux services de l'administration ou de l'Ordre judiciaire du fait des volumineux versements d'archives «récentes» que les Archives cantonales vaudoises ont pris en charge ces toutes dernières années afin de désengorger les locaux de conservations des autorités concernées. 542 des 935 courriers expédiés ont ainsi résulté de telles demandes, dont 458 pour les seules copies de jugements de divorce, réclamées par les caisses AVS afin de déterminer les montants des rentes de leurs assurés.

Paradoxalement, cette évolution, globalement à la baisse, correspond à une sensible augmentation de la charge de travail dans ce domaine. En effet, les lecteurs assidus en salle de travail, qui se font rares, sont généralement très rapidement autonomes et ne sollicitent qu'occasionnellement les conseils des archivistes. Au contraire, les lecteurs novices nécessitent un encadrement important; quant aux recherches pour répondre au courrier, elles sont bien sûr entièrement à la charge du personnel de l'institution.

On remarquera enfin qu'à l'égard du public, la mission patrimoniale des Archives cantonales vaudoises se double désormais d'une mission de service administratif.

## **2007**

Les résultats sont pratiquement identiques à ceux de l'année précédente: le total des consultations est de 5447 (5470), par 2190 (2198) personnes différentes; 4156 (4136) séances de travail en salle de lecture ont été effectuées par 1119 (1170) lecteurs, 911 (935) réponses scientifiques ou administratives ont été fournies par écrit et 380 (399) par téléphone.

Le nombre de réponses fournies par écrit (par courrier postal ou électronique) avait plus que doublé (+ 119 %) de 2005 à 2006. Il n'a baissé que de 2,5 % cette année, confirmant qu'il s'agit là d'un phénomène durable. Rappelons que cette évolution est due presque entièrement aux nombreuses demandes de délivrance de copies certifiées conformes d'actes officiels, adressées aux Archives cantonales vaudoises et non plus aux services de l'administration ou de l'Ordre judiciaire du fait des volumineux versements d'archives «récentes» que les Archives cantonales vaudoises ont pris en charge ces toutes dernières années afin de désengorger les locaux de conservations des autorités concernées. 509 (542) des 911 courriers expédiés ont ainsi résulté de telles demandes, dont 439 pour les seules copies de jugements de divorces, réclamées par les caisses AVS afin de déterminer les montants des rentes de leurs assurés.

**Liste des dossiers thématiques publiés en complément du  
Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises**

(en ligne sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises  
<http://www.musees-vd.ch/fr/acv/publications/dossiers-thematiques/>)

La version électronique fait foi.

- 1996: *Profils des usagers et documents consultés: enseignements des données statistiques de 1996*, pp. 24-31 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Robert Pictet et Christian Gilliéron).
- 1997: *La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises ou la place de l'imprimé dans un dépôt d'archives*, pp. 29-47 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Michel Depoisier).
- 1998: *Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise*, pp. 30-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration du personnel des ACV et des MAH).
- 1999: *Conservation préventive et restauration aux Archives cantonales vaudoises: une chaîne de solidarités*, pp. 31-39 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Anne Bellanger).
- 2000: *Coups de projecteur sur le microfilmage aux Archives cantonales vaudoises*, pp. 29-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Christophe Moratal).
- 2001: *Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoises: les archives médiévales*, pp. 32-51 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Pierre-Yves Favez et Sandrine Fantys).  
Une version longue a paru sous le même titre, en tiré à part, 55 p.
- 2002: *Une approche négligée de l'informatique: l'archivage des données et des documents numériques*, pp. 33-55 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Olivier Conne).
- 2003: *Quelles politiques pour quelles archives privées aux Archives cantonales vaudoises?*, pp. 35-64 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Florence Dugrillon).
- 2004: *Les Archives cantonales vaudoises, une valeur d'avenir? Les enjeux d'un repositionnement administratif*, pp. 39-78 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Jérôme Guisolan).
- 2005: *Histoire de l'administration cantonale vaudoise: pouvoir exécutif et administratif 1886-1970*, 113 p. (Gilbert Coutaz)
- 2006: *Histoire de l'administration cantonale vaudoise: pouvoir exécutif et administratif 1970-1998*, 137 p. (Gilbert Coutaz)
- 2007: *Histoire de l'administration cantonale vaudoise: pouvoir exécutif et administratif 1998-2007, suivi du bilan de deux cents ans d'histoire de l'administration cantonale vaudoise, 1803-2007*, 155 p. (Gilbert Coutaz)
- 2008: *L'indexation aux Archives cantonales vaudoises, à la croisée des interprétations. Considérations générales et particulières*, pp. 37-88 (Gilbert Coutaz)